

6^{èmes}
**États
Généraux**
DE LA RECHERCHE
COMPTABLE

12 décembre 2016

www.anc.gouv.fr



AVEC LE SOUTIEN DE :



POLICY PAPER

**La prise en compte d'éléments environnementaux
dans la mesure de la performance**

**Alexandre Rambaud, Université Paris Dauphine et
AgroParisTech - Jacques Richard, Université Paris-Dauphine**

La prise en compte d'éléments environnementaux dans la mesure de la performance

Document de synthèse

Alexandre Rambaud, Université Paris-Dauphine et AgroParisTech, Université Paris-Saclay

Jacques Richard, Université Paris-Dauphine

2016

Résumé :

Ce rapport s'articule en trois parties.

Partie 1 : nous introduisons le problème de la définition de la performance (de manière générale) et de la (des) performance(s) globale(s) de l'entreprise, en lien avec la Responsabilité Sociale des Entreprises et le Développement Durable. Nous discutons les relations entre performance environnementale/performance financière/performance globale. Est abordée aussi la question de la mesure de la performance et ce en quoi l'introduction des éléments environnementaux complexifie la problématique de l'évaluation de la performance (notamment globale). Cette partie se conclut par la nécessité d'introduire le concept de Système d'Informations Comptable (SIC) pour structurer l'intégration des entités environnementales¹ dans les enjeux de performance.

Partie 2 : la prise en compte des éléments environnementaux dans les SIC est contextualisée dans un premier temps. Ensuite, nous analysons différents types de SIC utilisés classiquement pour appréhender la performance et/ou intégrer des entités environnementales (à commencer par les SIC financiers définis par les normes comptables françaises et les normes IAS/IFRS).

Nous proposons finalement une synthèse structurée des différents enjeux, problématiques et questionnements liés à la prise en compte des entités environnementales dans les SIC et subséquemment dans la performance.

Partie 3 : nous formulons un ensemble de propositions/recommandations en lien avec ces problématiques et les analyses présentées dans les parties précédentes.

¹ Le terme « entité environnementale » signifie schématiquement une forme d'existence individualisée non-humaine et « naturelle » (nous ne discuterons pas ici du caractère flou et polysémique du terme « naturel » (Larrère & Larrère, 1997; Latour, 1999; Pilgrim & Pretty, 2010)). Ainsi une entité environnementale peut renvoyer à un être vivant (animal ou végétal), minéral (montagne), autre (eau, terre, etc.), voire plus « conceptuel » (biodiversité, écosystème, etc.).

1. Synthèse

1.1. Préliminaires – Performance(s) et Systèmes d'Informations Comptables « Elargis »

1.1.1. La Performance Elargie

Analyser la problématique de la prise en compte d'éléments environnementaux dans la mesure de la performance nécessite en premier lieu de s'attarder sur la notion même de performance. On peut noter à la suite de (Renaud & Berland, 2007) par exemple que le terme de performance en langue française diffère de son acception en langue anglaise. La « performance », en français, provient des courses de chevaux au 19^e siècle et signifie « *résultats, actions accomplies par un cheval de course* » (d'après le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales). L'apparition de ce terme dans le turf est elle-même liée à un emprunt à la langue anglaise. Le concept de performance en français s'est ainsi centré sur le résultat, le succès d'une action (Capron & Quairel, 2015; Renaud & Berland, 2007). Le concept de « performance » en anglais est beaucoup plus large et englobe l'ensemble de l'action, avec son résultat, éventuellement exceptionnel, ce qui l'associe à des idées de compétitivité et de comparaisons (*benchmarking*) (Capron & Quairel, 2015) sur l'ensemble du processus de l'action. Il faut ainsi insister sur le fait que la notion de performance en sciences de gestion est à rattacher à l'interprétation anglaise et non française.

Par ailleurs, la performance d'une organisation a d'abord été appréhendée sous un angle financier (Renaud & Berland, 2007; Zahm, Alonso Ugaglia, & Del'Homme, 2013) et a donné lieu à un vaste champ d'investigations tant théoriques que pratiques. Sa définition a fait l'objet de nombreux travaux et force est de constater qu'elle reste une notion complexe et multiforme, qui n'est finalement quasiment jamais explicitée totalement. Cette complexité tient au caractère construit, relatif et non objectif² (Capron & Quairel, 2015; Naro, 2005) de la performance : la performance dépend notamment des systèmes de valeurs et des logiques d'actions de ses concepteurs, systèmes et logiques implicites ou non, conscients ou non (Capron & Quairel, 2015).

² Le terme « non-objectif » signifie qu'il n'est par essence pas envisageable de « révéler » une certaine vérité neutre derrière la performance. Le caractère non-objectif de la performance ne signifie pas par contre que celle-ci est purement floue et en-dehors de toute possibilité de constats, d'observations ou de données justifiées, mais que la performance reste un assemblage subtil entre éléments plus ou moins factuels (justifiables) et jeux d'acteurs.

En accord avec son interprétation anglo-saxonne, la performance (financière) a été rattachée de façon générale au triptyque « Objectifs, Moyens, Résultats »³. Afin d'approfondir cette notion sur le plan financier, Bouquin (2010) la décompose selon les problématiques:

- des ressources/inputs de l'action organisationnelle et de la gestion de leurs coûts (la performance comme « économie ») ;
- du processus de l'action et ainsi du rapport entre quantité d'outputs obtenus à partir d'une quantité donnée d'inputs (la performance comme « efficacité ») ;
- des résultats de l'action et de ce fait, de la réalisation des objectifs poursuivis (la performance comme « efficacité »).

La performance financière a été progressivement élargie à d'autres types de performances extra-financières à partir de la fin des années 1980 (Essid, 2009), afin d'intégrer les concepts de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) – et notamment de la Théorie des Parties Prenantes – et de Développement Durable (DD). La performance financière a donc été jugée comme insuffisante pour rendre compte de la performance « générale » d'une entreprise. Parallèlement à la (aux) performance(s) financière(s), se sont développées des performances environnementales et sociales, et surtout des concepts de « performances élargies », dont les deux principaux sont ceux de Performance Globale de l'Entreprise (PGE) et de Performance Sociétale de l'Entreprise (PSE) (Corporate Social Performance).

La PSE renvoie plutôt à une approche « nord – américaine » de la RSE et précède les réflexions sur la PGE, qui correspond à une vision plus « européenne » de la RSE (Chauvey, Naro, & Seigneur, 2015; Essid, 2009; Renaud & Berland, 2007; Zahm et al., 2013). La PSE ne possède pas réellement de définition claire (Acquier & Aggeri, 2008; Gond, 2006) et s'articule autour de plusieurs modèles et approches, éventuellement divergents (Acquier & Aggeri, 2008), à partir desquels la PSE apparaît comme une tentative de fédération de ces divergences. Ainsi, par exemple, les deux définitions les plus significatives conceptualisent la PSE comme « *une configuration organisationnelle de principes de responsabilité sociétale, de processus de sensibilité sociétale et de programmes, de politiques et de résultats observables qui sont liés aux relations sociétales de l'entreprise* » (Igalens & Gond, 2003) (d'après (Wood, 1991)), et de façon plus directe et effective, comme la « *capacité de la firme à gérer ses parties prenantes de manière à les satisfaire* » (Igalens & Gond, 2003) (d'après (Clarkson, 1995)). La vision de la RSE sous-jacente est ainsi plus « contractualiste » et dissocie le cœur d'activité de l'entreprise de la RSE. La performance élargie sous cet angle sépare dès lors performance économique et performance extra-financière : la PSE serait donc uniquement le volet extra-économique de la performance, abordé sous l'angle du comportement de l'entreprise par rapport à certaines attentes sociétales (par exemple environnementales), de sa capacité à répondre aux contraintes réglementaires, aux pressions sociales (notion de « *Corporate Social Responsiveness* » (Carroll, 1999)) et du marché, et sa démarche active ou non d'anticipation par rapport à ces enjeux (Germain & Trébucq, 2004; Zahm et al., 2013).

³ La performance peut être ainsi définie comme « [...] la réalisation des objectifs organisationnels quelles que soient la nature et la variété de ces objectifs. Cette réalisation peut se comprendre au sens strict (résultat, aboutissement), ou au sens large d'un processus qui mène au résultat (action) » (Bourguignon, 1997).

Gond (2006) note par ailleurs que la PSE traduit une certaine volonté « *de managérialisation croissante du concept de RSE* », c'est-à-dire une tendance à faire de la RSE un simple outil de gestion « classique », dont la performance, dans un sens quasi-financier, serait la PSE. Plus précisément, comme expliqué ci-dessus, la PSE peut par exemple renvoyer à la capacité de gestion des parties prenantes ; or une vision « contractualiste » de la RSE (sous-jacente à la PSE) repose essentiellement, comme affirmé dans (Steurer, 2006), sur une conception des parties prenantes en « *hub-and-spoke* » (Freeman, 1984) : l'entreprise est représentée comme le moyeu d'une roue (« *hub* ») et les parties prenantes, comme les rayons de la roue (« *spoke* »). Le problème est ainsi de savoir comment le moyeu peut tourner le plus vite possible (comment l'entreprise peut être la plus rentable possible) en fonction des rayons (parties prenantes) donnés. La RSE sert dans ces conditions d'accélérateur de la « vitesse de la roue » et la PSE vise à contrôler la capacité de l'entreprise à accélérer cette roue *via* la RSE : on se situe de fait dans une situation managériale « classique ».

La PGE, quant à elle, peut être définie comme la réunion des performances économiques, sociales et environnementales (Baret, 2006; Essid, 2009; Germain & Trébucq, 2004; Renaud & Berland, 2007). De manière plus précise, il s'agit d'« *une conception holistique cherchant à désigner une intégration des performances dans une approche synthétique [...] cette intégration peut sous-entendre une cohérence entre les trois dimensions [sociales, environnementales et économiques] avec des modèles de causalité reliant différents facteurs issus de dimensions différentes* » (Capron & Quairel, 2006). La PGE vise donc à intégrer de manière conjointe les trois piliers du DD dans la notion de performance, conformément à une vision européenne de la RSE⁴. La RSE dans ce cadre est comprise comme la politique intra-organisationnelle pour tendre vers une soutenabilité d'entreprise⁵ et un développement durable sociétal. C'est d'ailleurs cette orientation qui est promue à la fois par le Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise (CJD) et le club Développement Durable de l'Ordre des Experts-Comptables⁶.

Si nous nous concentrons dans ces conditions sur la PGE, une des grandes problématiques qui la structure est celle des liens qu'entretiennent les différentes performances entre elles. C'est d'ailleurs cette idée qu'on retrouve dans la définition de la PGE donnée dans (Capron & Quairel, 2006) ci-dessus, lorsqu'ils évoquent les modèles de causalité.

⁴ Le Livre Vert de l'Union Européenne de 2001 sur la responsabilité sociale des entreprises explique ainsi que « La RSE est un concept qui désigne l'intégration volontaire, par les entreprises, de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes ».

⁵ La « soutenabilité d'entreprise » étant appréhendée dans cette expression comme l'application du développement durable pour l'entreprise.

⁶ Le livret « Responsabilité Sociale – Comment répondre aux attentes de vos clients » de ce club explique ainsi : « *La responsabilité sociétale de l'entreprise – RSE– a été définie par la norme ISO 26000 publiée le 1er novembre 2010. Elle prend le pas sur le terme « développement durable » et l'intègre comme un moyen indispensable et incontournable pour une mise en pratique réussie d'une performance globale. La RSE est en quelque sorte la réponse de l'entreprise aux enjeux du développement durable [...] Notons que Le CJD préfère, à la notion de développement durable, celle de PERFORMANCE GLOBALE dans la mesure où elle ne cloisonne pas la recherche d'une performance économique d'un côté et la préoccupation du social et de l'environnement d'un autre. Elle vise l'équilibre entre l'économique, le social, l'environnemental. C'est en cela qu'elle est « globale »* » (Club Développement Durable - Ordre des Experts-Comptables, 2011).

Afin d'analyser cette question, Maurel et Tensaout (2014) utilisent le schéma suivant (qui est adapté de leur article) :

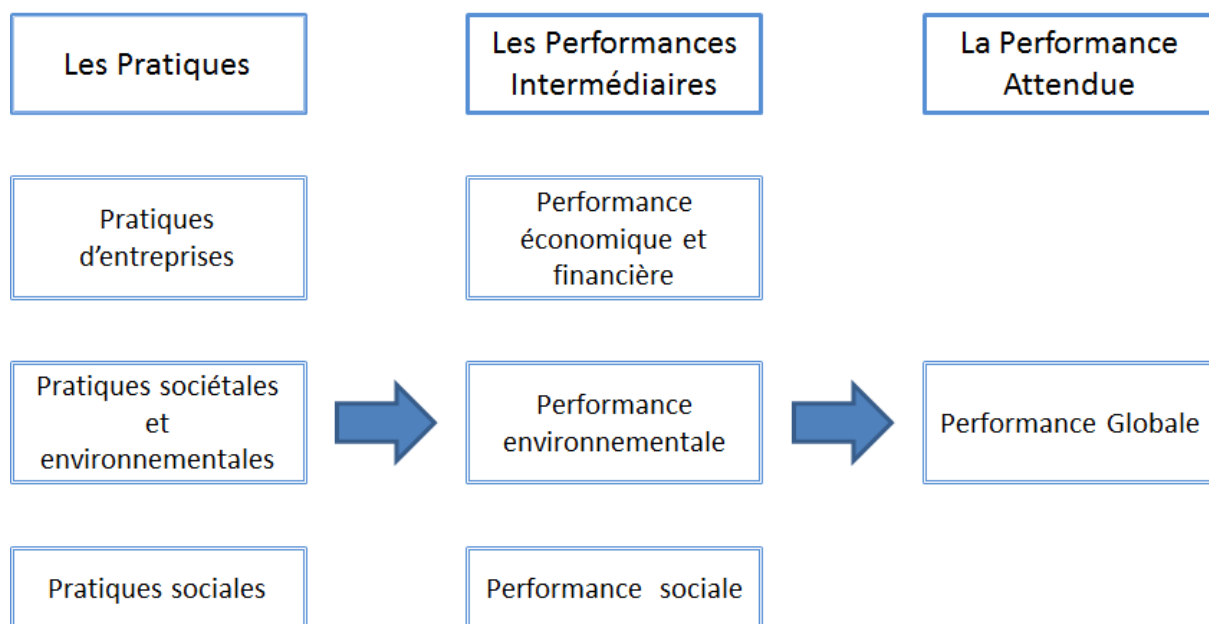


Schéma 1 (adapté d'après (Maurel & Tensaout, 2014))

Pratiques – Performances intermédiaires – Performance Globale

Un premier type de lien régulièrement étudié est celui entre pratiques sociétales, performances environnementales/sociales et performance financière (Saghroun & Eglem, 2008), dans le cadre (en tout cas apparent) de la question d'une recherche d'une PGE. De nombreuses recherches font apparaître une relation *causale* positive (performance environnementale/sociale) → (performance financière) (Allouche & Laroche, 2005; Dhaliwal, Li, Tsang, & Yang, 2011; Hillman & Keim, 2001) – relation *a priori* reconnue par les managers (Déjean & Gond, 2002) –, ce que contestent d'autres études (Clemens & Bakstran, 2010; Trébucq & D'Arcimoles, 2003). Il n'en reste pas moins que la conclusion actuelle tendrait à montrer qu'une telle relation n'est pas (encore ?) réellement établie (Vogel, 2006). L'adoption de la RSE et la PGE contribueraient peut-être ainsi plutôt « [...] à l'instauration d'une croyance qui peut finir par produire des effets sur les comportements : un mythe rationnel en quelque sorte » (Capron & Quairel, 2007), qu'à des niveaux accrus *mécaniquement* de performances financières.

Un second type de questionnement sur les relations internes à la PGE concerne la façon dont s'agencent les performances intermédiaires (selon le schéma 1) et la PGE. Est-on ainsi dans une compréhension réellement intégrée de la PGE ou simplement juxtaposée, ce que tendrait d'ailleurs à illustrer la prégnance des études sur les liens entre performances socio-environnementales et performances financières (Maurel & Tensaout, 2014; Quairel, 2006) ? Et de la même façon, est-ce qu'il n'y a finalement pas des liens de subordination entre les performances composant la PGE (Capron & Quairel, 2015; Chauvey et al., 2015; Gray, 2010), subordination en faveur de la performance financière ? Par exemple, dans leur étude auprès des analystes financiers à propos de la PGE, (Saghroun & Eglem, 2008) arrivent à la conclusion que la question de ce type de performance n'est pas réellement dans leur scope actuel car « *ce n'est pas le discours du marché* » (Saghroun & Eglem, 2008), même si la PGE est mise en avant dans les discours d'entreprise, et que « *la prise en compte des problématiques liées au développement durable dépendra en premier lieu de la demande en provenance des investisseurs* » (Saghroun & Eglem, 2008).

Finalement, certains auteurs se demandent si la PGE ne serait pas un *mythe* (Chauvey et al., 2015; Quairel, 2006) utopique, car impossible à réaliser tant il semble complexe d'intégrer véritablement les performances entre elles pour concevoir une PGE réelle. Ce mythe serait à la fois *positif* car permettant de mobiliser et sensibiliser (Capron & Quairel, 2005; Renaud & Berland, 2007) – notamment pour ce qui nous intéresse, à l'intégration de l'environnement dans la performance d'entreprise –, et *négatif*, car apparaissant comme une « *parole dépolitisée* » (Chauvey et al., 2015), qui tendrait à occulter les conflits sous-jacents et fondateurs des différentes notions de performance (et des logiques d'actions qui les sous-tendent).

1.1.2 La mesure de la performance

A cette question de la performance en elle-même s'ajoute celle de la mesure de la performance. La problématique de la quantification de la performance financière est déjà en elle-même extrêmement complexe et non réellement résolue (Bouquin, 2010; Renaud & Berland, 2007). Différentes mesures sont ainsi utilisées selon les besoins et les concepts de performance (*cf.* ci-dessus la décomposition de la performance selon Bouquin (2010)), dont les ratios résultats-moyens pour l'efficacité (ce qui englobe les ratios de rentabilités classiques). Le passage à la PGE (ou à la PSE) peut ainsi tendre à complexifier encore plus la question de l'évaluation et de la mesure de la performance (des performances). Dans leur rapports pour le Commissariat Général du Plan, Capron et Quairel (2001) indiquaient ainsi que « *l'objectif d'une évaluation de la performance globale et intégrée reste actuellement une intention non opératoire* ». Pesqueux (2004) rappelle que la notion de performance est en soi floue et que l'adjonction du terme « globale », qui est un adjectif lui-même flou, ne ferait que rajouter du flou⁷. On obtiendrait donc autant de mesures possibles que de propositions d'approches de la performance élargie (Bardinet, 2016), chaque type de mesure présentant des limites et avantages spécifiques.

⁷ « *La performance globale marquerait ainsi une forme de retour aux dérives de la systémique « floue » comme fondement supposé d'une sorte de « substance » attribuée à la performance* » (Pesqueux, 2004).

Il n'en reste pas moins que la présence d'autres types de performances et en particulier d'éléments environnementaux est aussi appréhendée comme un facteur permettant de mieux contrôler la performance générale de l'entreprise. En effet, comme expliqué précédemment, la performance élargie émerge du constat que ce qui pourrait (devrait) être compris comme la « véritable » performance d'une entreprise ne peut se limiter à la performance financière. Il devient donc nécessaire d'intégrer des éléments extra-financiers pour être capable d'approcher une mesure de la performance « véritable » de l'entreprise (Renaud & Berland, 2007). Comme le rappelle (Löning, Malleret, Méric, Pesqueux, & Sole, 2013), Kaplan et Johnson expliquaient déjà en 1987 : « *les mesures à court terme devront être remplacées par de multiples indicateurs non financiers qui constituent de meilleurs cibles et ont une meilleure valeur prédictive quant aux objectifs de rentabilité à long terme de l'entreprise* ».

Si nous nous concentrons sur la question spécifique de l'environnement, en reprenant le schéma 1, plusieurs autres types de questions émergent concernant la problématique de la mesure. Comment mesurer les éléments environnementaux ? Comment ces mesures et ces éléments impactent les pratiques de l'entreprise ? Comment mesurer ensuite la performance environnementale ? Et enfin comment mesurer la PGE à partir de ces informations ? Le dernier type de question correspond aux points évoqués ci-dessus concernant la quantification de la PGE en elle-même. La mesure des éléments environnementaux renvoie quant à elle à la notion d'« indicateurs » (Essid, 2009). Par ailleurs, à la suite de (Essid, 2009), il faut noter que peu d'études traitent de la problématique de l'utilisation et de la structuration des indicateurs environnementaux au sein de systèmes de mesure des performances environnementales. Si on suit cet auteur, plusieurs points sont à mettre en avant.

Premièrement, concernant la « Mesure des éléments environnementaux – Pratiques organisationnelles », il semble exister une relation directe positive entre l'adoption d'une stratégie environnementale et le niveau d'utilisation d'indicateurs environnementaux dans les mécanismes de contrôle des entreprises (Hartmann & Perego, 2005). Par ailleurs, le caractère disponible, précis et facilement utilisable des indicateurs constitue un prérequis à leur réelle mobilisation dans ces mécanismes (Hartmann & Perego, 2005).

Deuxièmement, les indicateurs environnementaux seraient davantage utilisés pour motiver des actions que pour mesurer des résultats par rapport à des objectifs préétablis, et donc mesurer des performances environnementales (et ensuite une PGE) (Caron, Boisvert, & Mersereau, 2007).

Troisièmement, il apparaît que les indicateurs environnementaux restent isolés et non intégrés dans les systèmes de contrôle organisationnels : ils ne participent finalement pas à l'heure actuelle à une véritable (re-)définition de la performance.

Enfin, l'ensemble des questions liées à la mesure de la performance environnementale présentent néanmoins l'avantage de permettre une éventuelle diminution des tensions autour du pilotage de la performance environnementale : « *l'information produite par les indicateurs de performance environnementale est susceptible de résoudre les tensions inhérentes à leur rencontre, à condition d'être à la fois solide, c.-à-d. de prendre appui sur le système de contrôle gestion d'une entreprise pour profiter de sa légitimité, et malléable, c.-à-d. de permettre aux entreprises de l'adapter à leur propre problématisation* » (Caron et al., 2007).

Après cette première synthèse sur les problématiques générales concernant les éléments environnementaux et la performance, si nous voulons aller plus loin dans l'analyse, il est nécessaire d'introduire la question des Systèmes d'Informations Comptables (SIC). Si nous définissons un SIC comme un « *ensemble de systèmes d'information subjectifs, politiquement négociés, ayant pour objet la mesure de la valeur des moyens et des résultats d'une entité* »⁸ (Richard, Collette, Bensadon, & Jaudet, 2011), il est clair que la compréhension de la performance passe par sa structuration *via* des SIC particuliers qui la supportent.

Les SIC imposent en effet des modes d'analyse et des métriques spécifiques ; choisissent les entités dont l'existence mérite d'être prise en compte et suivie dans le temps ainsi que la manière dont elles doivent être représentées, créant dès lors différentes sortes de visibilité et d'invisibilité ; construisent des régimes de responsabilités (qui doit être comptable de ses actes et auprès de qui) ; et organisent la communication et la discussion autour de ces informations (Rambaud & Feger, 2014). Dans ces conditions, les SIC constituent naturellement le lieu de réflexion, de définition et de co-construction de la performance (des performances). C'est à l'intérieur des SIC que sont notamment déterminés des compromis sur les modalités de mesures, de quantifications (Chenhall, Hall, & Smith, 2013). C'est aussi par le truchement des SIC que peuvent être explorés de nouveaux regards sur le monde (Deegan, 2013), en particulier *via* la restructuration des comptes (Gray, Brennan, & Malpas, 2014).

Ainsi les principaux moyens actuellement mis en avant dans la littérature pour appréhender la PGE et sa mesure mobilisent des SIC particuliers – sur lesquels nous reviendrons – (Quairel, 2006; Renaud & Berland, 2007), plus ou moins proches de la structuration des SIC financiers/gestionnaires standard, à savoir le Sustainability Balanced Score-Card (SBSC), la Global Reporting Initiative (GRI), l'Integrated Reporting (<IR>) et la Triple Bottom Line (TBL).

⁸ Insistons sur le fait que d'après cette définition, les SIC peuvent ne pas être en valeurs monétaires.

Dès lors, la question de la prise en compte d'éléments environnementaux dans la mesure de la performance doit nécessairement se fonder sur l'interrogation concernant la prise en compte de ces éléments dans les SIC⁹. On peut ainsi résumer la problématique générale de cette manière :

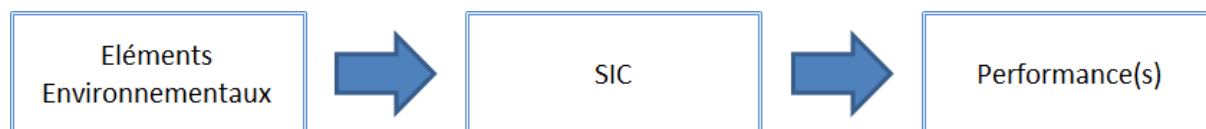


Schéma 2

Des éléments environnementaux à la performance *via* les SIC

Afin de comprendre la problématique de la prise en compte des éléments environnementaux dans les SIC, c'est-à-dire la base de ce qu'on appelle la Comptabilité Environnementale (CE) au sens large, nous proposons de contextualiser le développement de ce domaine de réflexion.

1.2. SIC et Environnement : contextualisation de leurs relations

La CE émerge véritablement à partir des années 1960-1970 (Antheaume & Teller, 2001; Gray, Adams, & Owen, 2014; Mathews, 1997b; Vàn, 2012), dans un contexte d'interrogation des rapports « institutionnalisés » entre économie, société et environnement, à commencer par celle sur la croissance économique elle-même¹⁰. De la même manière se développent à partir de la fin des années 1960 des courants économiques dénommés, plus tard « écologiques » (Georgescu-Roegen, 1971 ; Daly, 1974), qui connectent économie et qualité environnementale. Il n'est donc pas surprenant que l'entreprise et la comptabilité privée en particulier aient été aussi le théâtre de telles interrogations (Linowes, 1968; Mobley, 1970). Dans l'esprit de la fin des années 1960 et des années 1970, du fait d'un changement des conditions de vie et de demandes à la fois sociales et psychologiques, la comptabilité privée est vue comme devant intégrer des éléments situés en dehors des cadres économiques institutionnalisés habituels. La CE naît donc de ce besoin de remettre en cause certaines règles tenues pour acquises quant à la bonne marche de l'économie et des entreprises, ce qui sera repris plus tard (mais après plusieurs évolutions) dans les notions de performance élargie.

⁹ Nous renvoyons le lecteur intéressé par les réflexions et recherches académiques sur l'intégration des éléments environnementaux (sociétaux de manière générale) dans les SIC et la performance élargie vers les ressources et congrès réguliers du « Centre for Social & Environmental Accounting Research » (CSEAR) (et de sa section française, le CSEAR France), du « Réseau International de recherche sur les Organisations et le Développement Durable » (RIODD) ou de l' « Association pour le Développement de l'Enseignement et de la Recherche sur la Responsabilité Sociale de l'Entreprise » (ADERSE) (pour ne citer qu'eux). Les sites internet de ces organisations sont donnés en fin de rapport.

¹⁰ En 1970 est ainsi publié le rapport « The Limits to Growth » (« Halte à la croissance ? » en français) (Meadows & Meadows, 1972), qui constitue la première étude mettant en lumière les dangers environnementaux que cette croissance peut occasionner.

La CE des années 1970 est caractérisée entre autres par la prégnance d'expérimentations et de modèles normatifs (Gray, 2002; Mathews, 1997b). Ces modèles provenaient non seulement de l'entreprise¹¹ mais aussi du milieu académique¹². Est aussi interrogée la métrique à adopter dans un contexte extra-financier (Gray, 2002; Mathews, 1997b). Dès le début des années 1970, des modèles comptables extra-financiers en unités non-monétaires émergent, parallèlement à d'autres propositions conservant le cadre monétaire classique¹³. Deux autres types importants de CE en unités non-monétaires apparaissent, sous des formes rudimentaires, dès la fin des années 1960 : l'analyse environnementale « Input-Output » (Ayres & Kneese, 1969) et l'Analyse de Cycle de Vie ou écobilan (Christophe, 1995; Ciambone, 1997).

Les années 1980 sont en comparaison moins innovantes sur le sujet de la CE (Gray, Adams, et al., 2014; Mathews, 1997b), mais caractérisées par le « Green Rush » (Mouhot & Mckay, 2012) – expression qui traduit le passage des questions environnementales sur le devant de la scène durant les années 1980.

La fin des années 1980 annonce par contre un essor de la CE, du fait notamment de la mise à l'agenda international du Développement Durable (World Commission on Environment and Development, 1987)¹⁴ et plus concrètement, du fait du développement du rapport environnement (Ordre des Experts Comptables, 2008).

Par ailleurs, durant les années 1990, s'imposent dans le champ de l'économie de l'environnement, notamment *via* le « Rapport Pearce » (Pearce, Markandya, & Barbier, 1989), le concept de Valeur Economique Totale (VET) (Gray, 1990) – valeur économique de type néoclassique censée intégrer l'ensemble des valeurs, notamment environnementales, d'un bien –, la notion de capital naturel (Akerman, 2005), ainsi que l'approche du DD par le capital (Turner, Perrings, & Folke, 1996). Alors que la notion de capital permettait une redéfinition du DD en termes économiques plus « opérationnels », le passage de cette formulation à la comptabilité fut assuré notamment par Rubenstein (1992) et Gray (1990, 1992, 1994), *via* deux approches très différentes. Le premier s'orienta vers une vision plus financière et directement intégrative, tandis que le second se concentra surtout sur une conception du capital naturel en termes physiques et matériels, et cela, en dehors du bilan. L'approche du DD par le capital sera régulièrement reprise par la suite, notamment dans (Burritt & Welch, 1997) ou (Richard, 2012), et surtout dans le modèle de la « Triple Bottom Line » (TBL) (Elkington, 1997), sans néanmoins devenir aussi prégnante qu'en économie, en tout cas jusqu'à récemment.

¹¹ comme celui de l'entreprise de conseil Clark C. Abt (Estes, 1976).

¹² comme le modèle CEAS (Corporate Environmental Accounting System) (Ullmann, 1976).

¹³ Un des points de départ de la CE est le SIC développé par R. Müller-Wenck dès 1972, basé sur des unités non-monétaires, les « éco-points », et utilisé actuellement en Suisse (Richard, 2012).

¹⁴ La publication du rapport « Our Common Future » (appelé rapport « Brundtland ») de 1987 est considéré comme le point de départ officiel du DD. Grâce à ce texte, la CE a dû a minima se positionner par rapport à la question d'un développement socio-économique durable (Gray, Adams, et al., 2014; Gray, 1994). Deux ans après ce texte, fut rendu public le manifeste « Blueprint for a Green Economy » (Pearce et al., 1989), plus connu sous le nom de « Rapport Pearce », salué à l'époque comme un événement politique de première importance et perçu comme une autre des grandes avancées du DD.

En effet, le récent développement de l'Integrated Reporting (Eccles & Krzus, 2010) entièrement basé sur la notion de capital tend à imposer cette perspective.

Conjointement à ces avancées conceptuelles, une modification substantielle de la CE dans les années 1990 intervint avec l'arrivée du « *Stand Alone Report* » (Gray, Adams, et al., 2014), c'est-à-dire du rapport environnement devenu par la suite rapport « Développement Durable » (Ordre des Experts Comptables, 2008)¹⁵. En fait, sans atteindre le niveau d'innovation des années 1970 (Mathews, 1997b, 2000), la CE des années 1990 est parcourue par plusieurs propositions de modèles socio-environnementaux venant du monde académique¹⁶, des entreprises (comme BSO/Origin) ou de la société civile, comme la « Triple Bottom Line » (TBL) développée dans (Elkington, 1997). C'est d'ailleurs durant cette décennie que se développe une batterie de concepts et d'instruments clés de la « soutenabilité d'entreprise », où plutôt d'une certaine vision de celle-ci basée notamment sur une approche économique néoclassique (Banerjee, 2007). A côté de la TBL, instrument comptable devenu d'ailleurs un des types de reporting extra-financier les plus utilisés actuellement (Rambaud & Richard, 2015b), sont ainsi notamment mises en avant la notion d'éco-efficience (Schmidheiny & Business Council for Sustainable Development, 1992), l'approche de la « Natural-Resource based view of the firm » (Hart, 1995) ou la thèse de Porter¹⁷ (Porter & Van Der Linde, 1995). Dans cet élan, certains instruments comptables des années 1960-1970 se développent, se structurent et se standardisent comme l'Analyse de Cycle de Vie, qui est normalisée en 1998 (Richard, 2012), ou l'analyse « Input-Output ».

Parallèlement, les institutions publiques se saisissent aussi des questions de reporting socio-environnemental (Mikol, 2003). En 1993 est ainsi adopté le règlement (CEE) 1836/93 du 29 juin permettant la participation volontaire des entreprises du secteur industriel, puis par la suite de toute entreprise ayant un impact environnemental, à un système européen de management environnemental et d'audit dénommé EMAS (Eco-Management and Audit Scheme)¹⁸. Plus tard, en 1996, l'Ordre des Experts Comptables publie un rapport sur l'information financière et environnementale (Ordre des Experts Comptables, 1996) tandis que le Conseil National de la Comptabilité propose la même année « *d'isoler, dans des numéros de comptes spéciaux, les « investissements liés à l'environnement » (ex : dépollution) ou encore d'identifier quelle part d'impôts et taxes est imputable à l'environnement (taxes sur les déchets)* » (Petit, Belet, & De Saint-Front, 2013). Les années 1990 apparaissent donc comme une période où la CE s'institutionnalise et se normalise, non seulement à travers des textes officiels mais aussi par le biais de concepts et instruments appelés à se pérenniser. En conséquence, la CE se structure majoritairement autour de modèles provenant de théories socio-économiques dominantes, telles que l'approche néoclassique.

¹⁵ Dans le cadre de ces rapports, plusieurs expériences demeurent célèbres sont menées (Norsk Hydro, Noranda, etc.), à commencer par celle de l'entreprise BSO/Origin (Huizing & Dekker, 1992), qui dès 1991 mit au point une « Net added value » verte, où « net » signifiait « net de certains impacts environnementaux ».

¹⁶ comme le « *balance sheet of accounting for ecological holism* » (Birkin, 1996) ou la « *Mega-Accounting Theory* » (Mathews, 1997a).

¹⁷ La thèse de Porter énonce que « *proper designed environmental standards can trigger innovations that lower the total cost of a product or improve its value* » (Porter & Van Der Linde, 1995).

¹⁸ L'EMAS a été révisé en 2002 et 2004.

Comme le relève Mathews (2000), cette perspective engendra dans le même temps la montée d'un courant critique de la CE, déjà présent à la fin des années 1980, qui « *[was] much more willing to engage with environmental issues pointing out the dangers of capture by dominant interests and also [...] highlighting the manner in which some perspectives are privileged over others* » (Mathews, 2000).

Cette institutionnalisation de la CE se confirme en ce début de 21^e siècle. En France par exemple, ce siècle s'ouvre avec la loi dite « NRE »¹⁹ (Nouvelles Régulations Economiques) qui concerne les sociétés cotées sur un marché réglementé. Celle-ci prévoit que « *figurent dans le rapport du conseil d'administration ou du directoire, les informations relatives aux conséquences de l'activité de la société sur l'environnement, données en fonction de la nature de cette activité et de ses effets [...]* » (Ordre des Experts Comptables, 2008), sans qu'un audit soit nécessaire. Cette loi représente ainsi un embryon de normalisation légale du reporting environnemental (Antheaume & Christophe, 2005). La même année, la Commission Européenne adopte la recommandation du 30 mai « concernant la prise en considération des aspects environnementaux dans les comptes et rapports annuels des sociétés : inscription comptable, évaluation et publication d'informations » (notifiée sous le numéro C(2001) 1495). Ce texte clarifie les différentes règles comptables en matière d'information environnementale de l'Union Européenne. L'harmonisation de la loi NRE et de la recommandation européenne dans la normalisation comptable française est effectuée en 2003 dans la recommandation du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 21 octobre (toujours en vigueur). Dès la fin des années 1990, l'IASC/IASB suivit aussi la tendance de prise en compte des questions environnementales dans la comptabilité (Barbu, Feleaga, & Feleaga, 2011).

Une des caractéristiques de la CE actuelle comme expliqué dans (Richard, 2012) par exemple (et en accord avec une orientation générale de la comptabilité « classique » (Richard, 2015)) est la progression du principe de la valeur actuarielle dans la mesure des éléments environnementaux à destination de certains SIC (financiers). Ainsi l'« Integrating Reporting » (de Villiers, Rinaldi, & Unerman, 2014; Eccles & Krzus, 2010; Flower, 2015; IIRC Council, 2013) de l'IIRC (International Integrated Reporting Council) – abrégé <IR> –, perçu aujourd'hui comme un des futurs possibles du reporting d'entreprise, repose par exemple sur la philosophie de la valeur actuarielle (Sjåfjell & Wiesbrock, 2014).

Cette orientation est aussi présente dans des modèles théoriques académiques comme celui de l'Omniscient Critical Accountant (OCA) (Thornton, 2013) par exemple. L'<IR> illustre aussi deux autres grandes tendances de la CE : la focalisation sur la notion de capital, en particulier naturel, ainsi que le passage du rapport « Stand Alone » au reporting intégratif liant financier et extra-financier (en accord avec l'idée de PGE). Le lien entre CE et capital extra-financier a été abordé ci-dessus et peut être illustré par plusieurs initiatives actuelles qui montrent la montée en puissance de ce concept en CE : outre l'<IR>, basé sur une communication autour de six capitaux (financier, manufacturé, intellectuel, humain, social et naturel), le rapport commun de KPMG, de Fauna & Flora International et de l'ACCA (Association of Chartered Certified Accountants) intitulé « *Is natural capital a material issue ?* » (KPMG, Fauna & Flora

¹⁹ Loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques.

International, & Association of Chartered Certified Accountants, 2012) met en évidence l'importance croissante du capital naturel comme préoccupation de l'entreprise et des utilisateurs des états financiers.

La CE du début du 21^e siècle est aussi structurée autour d'un certain nombre d'initiatives, expérimentations et modélisations théoriques. Ceux-ci se répartissent entre des cadres conceptuels que l'on peut qualifier de néoclassiques se concentrant sur des internalisation d'externalités, comme le tableau de bord extra-comptable de PUMA/Kering analysé dans (Richard, 2012), ou des valorisations à la valeur actualisée, comme l'<IR> ou l'OCA (Thornton, 2013), et des cadres plus critiques, tel que le modèle de la Comptabilité Universelle (de Saint-Front, de Saint-Front, Schoun, & Veillard, 2012) ou le modèle CARE/TDL²⁰ (Rambaud & Richard, 2015b; Richard, 2012). Néanmoins, en ce qui concerne les approches alternatives actuelles en CE, Spence, Husillos et Correa-Ruiz (2010) ainsi que Parker (2014), en écho à Gray (2002) et aux réflexions sur la CE de la fin des années 1990, mettent en avant un manque de théorisation voire de méta-théorisation (Gray, 2002) permettant de « *counter the implicit tendency towards managerialism* » (Spence et al., 2010).

Au final, ce début de 21^e siècle confirme les grandes orientations des années 1990, à savoir l'institutionnalisation de la CE, sa normalisation et son ancrage dans des orientations managériales reposant sur des théories néoclassiques. Finalement, en suivant notamment Jones (2010), Vàn (2012) ainsi que Gray, Adams et al. (2014), et sans prétendre à l'exhaustivité, il est possible d'avancer que les grands chantiers de la CE aujourd'hui s'articulent essentiellement autour :

- du développement des Analyses de Cycle de Vie et des analyses « Input-Output », dans la continuité de leurs évolutions depuis l'origine de la CE ;
- de l'étude du calcul, de la structuration et de l'identification des coûts environnementaux, que ce soit au niveau des théories économiques et comptables dans lesquels ils s'inscrivent (Valeur Economique Totale (Pearce et al., 1989), Sustainable Costs (Gray & Bebbington, 2001), etc.), de leur périmètre (prise en compte de coûts directs ou indirects (Herbohn, 2005)), des facteurs qui les influencent (Alcouffe, Berland, & Drevet, 2013), de leur classification comptable (Houdet, Trommetter, & Weber, 2010), etc. ;
- du développement, de la théorisation et de la modélisation du reporting socio-environnemental, éventuellement intégratif, avec unités monétaires ou non ;
- de l'audit lié à ce reporting (Gray, Adams, et al., 2014) ;
- de l'articulation entre ces différents points et leurs conséquences socio-environnementales (Thomson, 2014) ;
- du questionnement des cadres comptables actuels dominants pour penser la CE (de Saint-Front et al., 2012; Owen & Lehman, 2000).

²⁰ CARE : Comptabilité Adaptée au Renouvellement de l'Environnement / TDL : Triple Depreciation Line (par opposition à TBL).

Après cette contextualisation de la question de l'intégration d'éléments environnementaux dans les SIC, nous allons nous concentrer sur certains SIC importants. En premier lieu, nous appréhenderons le rapport entre les normes comptables financières actuellement en vigueur et les problématiques environnementales. Dans un second temps, nous donnerons une analyse synthétique des SIC utilisés concrètement aujourd'hui pour aborder la PGE.

1.3. SIC, performance environnementale et PGE actuellement

1.3.1. Les normes comptables financières

Un constat général qui tend à s'appliquer à l'ensemble des normes comptables financières en vigueur aujourd'hui est leur faible intégration des problématiques environnementales²¹ et le cas échéant, sous des formes qui sont questionnables (Richard, 2012). La comptabilité normalisée, langage de l'entreprise permettant les narrations sur son existence et ses liens à son environnement (socio-économique, naturel, *etc.*) extérieur reste ainsi majoritairement aveugle ou myope (de Saint-Front et al., 2012) aux éléments environnementaux. Comment dans ces conditions arriver à mesurer des performances « véritables » à partir des cadres comptables normalisés ?

A) Les normes françaises

Avant d'aborder les normes en elles-mêmes, il est nécessaire de donner une idée du cadre légal général actuel en France. A la suite de la loi NRE de 2001 présentée ci-dessus, l'article 225 – 102 – 1 du Code de Commerce (modifié par la loi « Grenelle 2 » (2010)) stipule que le rapport annuel « *visé à l'article L. 225-102* », c'est-à-dire celui « *présenté par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, à l'assemblée générale* » (article L. 225 – 102), « *[...] comprend également des informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, incluant les conséquences sur le changement climatique de son activité et de l'usage des biens et services qu'elle produit, ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités* ». Par ailleurs, cet article indique également que « *les informations sociales et environnementales figurant ou devant figurer au regard des obligations légales et réglementaires font l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant, selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat. Cette vérification donne lieu à un avis qui est transmis à l'assemblée des actionnaires ou des associés en même temps que le rapport du conseil d'administration ou du directoire* ». Le décret d'application n° 2012-557 paru en avril 2012 précise les entreprises concernées et les informations à renseigner, tandis que l'arrêté du 13 mai 2013 indique les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission²².

²¹ « *Au jour d'aujourd'hui, le bilan économique d'une organisation ne reflète que très partiellement son impact sur la société ou l'environnement [...] Nombreux sont les thèmes rendus orphelins par cette myopie comptable assumée [...] la comptabilité a un tropisme financier oubliant souvent l'essentiel* » (de Saint-Front et al., 2012) (Extrait du Manifeste pour une Comptabilité Universelle, d'après des travaux de recherche menés notamment au sein du club DD de l'Ordre des Experts-Comptables [travaux qui n'engagent évidemment pas l'Ordre (de Saint-Front et al., 2012)]).

²² Au niveau européen, une directive de 2014, amendant la directive de 2011 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, a été entérinée. Nous n'aborderons pas cette

Cette législation peut être vue comme un réel progrès, apte à stimuler un ensemble de pratiques et de réflexions. Il n'en reste pas moins que, comme le rappellent Capron et Quairel (2015), le mode de calcul et d'élaboration des informations socio-environnementales n'est pas normalisé et que les missions de vérification n'interrogent pas la pertinence et la construction des indicateurs choisis (il s'agit uniquement de s'attarder sur les conditions de collecte et la sincérité des informations publiées). D'une certaine manière, les grandes problématiques de l'intégration des éléments environnementaux ne sont finalement pas réellement abordées.

Si nous revenons à la question des normes comptables françaises, que nous avons un peu appréhendée précédemment, plusieurs avancées ont été effectuées depuis les années 1990 pour prendre en compte les éléments environnementaux. En particulier, la recommandation du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 21 octobre 2003. Celle-ci définit notamment les dépenses, actifs et passifs environnementaux, tout en donnant un certain nombre de précisions concernant leur évaluation et leur traitement comptables. De la même manière, l'Ordre des Experts-Comptables s'est saisi très tôt de ces enjeux (Ordre des Experts Comptables, 1996) (cf. ci-dessus) éditant par exemple un guide de la gestion environnementale (Ordre des Experts Comptables, 2008) (conjointement avec l'ADEME) et entretenant des réflexions sur la CE (en particulier au sein du club DD ou d'un groupe de travail spécialement dédié depuis 2015²³).

Il apparaît néanmoins que la présence d'informations environnementales spécifiques et identifiables dans le Plan Comptable Général est très faible. En fait, quasiment aucun compte n'est dédié pour ce type d'informations : les notions de passif ou d'actif environnemental sont ainsi des appellations génériques non normalisées. Seul le compte « Quotas d'émission à acquérir » (compte 449) renvoie spécifiquement à une information environnementale. Ce type d'information reste dès lors hors-bilan.

Par ailleurs, l'« *objectif fondamental [du PCG (et des IAS/IFRS)] est d'informer les investisseurs et les autres parties prenantes sur l'importance des efforts (financiers) que fait une entité en faveur de l'environnement et la nature de ces efforts [...]* » (Richard, 2012) (notamment en intégrant les coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration de site dans l'évaluation des immobilisations corporelles, sans préciser les objectifs environnementaux notamment). Ainsi, comme l'explique Séguret, ce sont « *les attentes accrues des investisseurs pour une plus grande maîtrise des passifs environnementaux par les entreprises, et surtout une information financière plus fiable [qui] devraient conduire à une évolution de la comptabilité [en France]* » (Séguret, 2008) : la CE telle qu'envisagée par la normalisation comptable française se focalise majoritairement sur le risque financier lié à l'environnement pour les investisseurs (Séguret, 2008), plutôt que sur une information des impacts environnementaux de l'entreprise et des risques que l'activité de celle-ci peut faire courir à son environnement sociétal sur le court/moyen/long terme et sur des distances plus ou moins étendues.

directive ici, car la législation française actuelle est plus contraignante. La directive n'aura ainsi que peu de conséquences en France.

²³ Groupe dans lequel sont notamment discutés les modèles de la Comptabilité Universelle (de Saint-Front et al., 2012) et CARE/TDL (Rambaud & Richard, 2015b; Richard, 2012).

B) Les normes IAS/IFRS

Ce constat est aussi globalement le même pour les normes IAS/IFRS. Ainsi ces normes contiennent un certain nombre de progrès (Firoz & Ansari, 2010; Negash, 2012; Thistlethwaite, 2011), à l'instar des normes françaises, dont la norme IAS 37 (relative aux provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, publiée en 1998) ou la norme IAS 41 (relative aux activités agricoles et aux actifs biologiques), ainsi que certaines interprétations IFRIC, comme celles concernant la « variation des passifs existants relatifs au démantèlement, à la remise en état et similaires » (IFRIC 1), les « droits d'émission de gaz à effet de serre » (IFRIC 3) ou les « droits aux intérêts provenant des fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement » (IFRIC 5)). On trouvera d'ailleurs un détail des normes liées d'une manière ou d'une autre à l'information environnementale au sein des IAS/IFRS dans (Barbu et al., 2011).

Néanmoins, comme expliqué par exemple dans ce même article (Barbu et al., 2011), il existe un fort décalage entre les ambitions socio-politiques et économiques affichées concernant la protection de l'environnement et la faiblesse des outils existants pour agir réellement, en particulier au sein des IAS/IFRS. La conclusion (critique) de (Barbu et al., 2011) s'articule ainsi autour de deux axes de propositions jugées nécessaires :

- améliorer les normes existantes, en donnant plus de précisions sur la présentation des aspects liés à l'environnement et en imposant la fourniture d'informations minimales portant sur les impacts environnementaux ;
- créer une norme dédiée exclusivement au reporting environnemental et proposer un état financier obligatoire exposant tous les éléments monétaires et non monétaires ayant un impact environnemental.

Ces deux types de critiques se retrouvent d'ailleurs aussi dans (Negash, 2012).

A la faiblesse de la présence d'informations environnementales spécifiques dans ces normes et à l'absence d'objectifs clairs concernant la mesure de ces informations, s'ajoute une problématique particulière concernant l'évaluation, celle liée à la « Juste Valeur ». Le principe de la Juste Valeur dans un certain nombre de cas concernant les questions environnementales renvoie, en vertu de la norme IFRS 13, à un calcul de valeur actualisée (Elad, 2007; Herbohn & Herbohn, 2006; Thistlethwaite, 2011).

Or l'utilisation de ce type de valorisation dans le domaine environnemental n'est pas sans poser des interrogations (Neumayer, 2010; Rambaud & Richard, 2015a), comme l'a démontré en particulier l'application de la norme IAS 41 de manière générale (Elad, 2007; Herbohn & Herbohn, 2006) et de manière plus particulière, aux exploitations d'huile de palme en Malaisie²⁴.

Enfin les normes IAS/IFRS tendent à se concentrer sur la maximisation de la valeur actionnariale de l'entreprise (Bromwich, Macve, & Sunder, 2010; Chiapello, 2005; Elad, 2007; Müller, 2014) et ainsi, de manière similaire aux normes françaises, à privilégier l'actionnaire/propriétaire (et le couple risques/opportunités en relation avec l'environnement pour cet acteur) aux détriments des autres parties prenantes. La performance en lien avec les entités environnementales est ainsi abordée sous l'angle finalement actionnarial, afin de mesurer les risques et opportunités que l'environnement offre.

1.3.2. Les autres SIC

Passons maintenant rapidement en revue les autres SIC mobilisés régulièrement pour aborder la PGE et l'intégration des questions environnementales : la GRI, le SBSC, la TBL et l'<IR>.

A) La GRI (Global Reporting Initiative)

La GRI (Capron & Quairel, 2001; Chauvey et al., 2015; Ordre des Experts Comptables, 2008; Richard, 2012) est une organisation internationale à but non lucratif, créée en 1997 par la CERES (Coalition for Environmentally Responsible Economies) en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), afin de promouvoir le DD et de développer un référentiel de reporting RSE. Celui-ci se présente sous la forme d'une série d'indicateurs, associée à une démarche permettant aux organisations de rendre compte de leurs performances économiques, environnementales et sociales, dans le but notamment de pouvoir préparer des rapports RSE à partir d'un format standard. La version actuellement en vigueur de ce référentiel est dénommée « G4 »²⁵ et est active depuis 2013. Le cadre de la GRI est aujourd'hui le référentiel standard préconisé d'une façon ou d'une autre par l'Ordre des Experts-Comptables en matière de reporting RSE.

²⁴ Suzuki note que « *IAS 41 [...] negatively affects the sustainable development of the most important industry [palm oil] in the [South East Asian]* » (Suzuki, 2012). Des entretiens et études menés par T. Suzuki et Jain Jaypal (Suzuki, 2012; Suzuki & Jaypal, 2010) en Malaisie et en Inde conclurent par exemple au fait que « *96% of the respondents believe that IAS 41 was significantly damaging to the sustainable development of the plantation industries* » (Hanim, 2010). Dans ces conditions, « *the AOSSG [Asian-Oceanian Standard Setters Group] noted that concerns had been raised by investors (as well as preparers) about the relevance and usefulness of information provided to users for certain biological assets accounted for at fair value. Specifically the paper included a survey performed by the Malaysian Accounting Standards Board (MASB) in 2010 that found that a group of analysts specialising in plantation did not find fair value information for BBAs [bearer biological assets] useful, particularly the presentation of changes in fair value within the profit or loss – which in some instances can be large and distort profits* » (IASplus, 2015). En conséquence, l'IASB a décidé de modifier la norme IAS 41 de façon à ce qu'à partir du 1^{er} janvier 2016, les actifs biologiques « producteurs » soient comptabilisés de la même manière que les immobilisations corporelles (norme IAS 16).

²⁵ Elle comporte 79 indicateurs, dont 49 indicateurs de base et 30 indicateurs dits supplémentaires répartis en 7 domaines : économie ; environnement ; droits de l'Homme ; relations sociales ; travail décent ; responsabilité vis-à-vis des produits ; société.

Le référentiel de la GRI est ainsi un SIC dont les unités sont non-monétaires (il s'agit d'indicateurs), dont la finalité n'est pas de produire un résultat global (Richard, 2012) ou de produire des indicateurs intégrés de soutenabilité (de développement durable) (Renaud & Berland, 2007), mais de fournir une batterie plus ou moins exploitable de grandeurs quantifiables, dont la construction et la pertinence (et les conflits sous-jacents à cette construction) sont laissés aux mains d'experts, dans le cadre d'une rhétorique passant sous silence les controverses (Chauvey et al., 2015). Ce SIC reste cependant un marche-pied intéressant pour aborder l'intégration des entités environnementales dans la conception de la performance (Richard, 2012). Il est à noter d'ailleurs que ce SIC est beaucoup plus orienté vers une démarche de prise en compte des parties prenantes dans leurs diversités que beaucoup de SIC actuels, axés selon des logiques actionnariales. Cela étant le GRI lui-même est empreint d'une forte influence anglo-saxonne, limitant la portée voulue universelle de sa réflexion (Capron & Quairel, 2003), et son mode de fonctionnement fait que les dirigeants d'entreprises (principaux acteurs participants) se dotent finalement « *eux-mêmes, à partir d'un processus d'auto-légitimation, des indicateurs sur lesquels ils sont évalués* » (Chauvey et al., 2015).

Par ailleurs, il est à noter que le référentiel GRI ne dispose pas d'un système d'objectifs environnementaux (de « limites » environnementales) pour la plupart des indicateurs environnementaux retenus. La performance en résultant est ainsi basée sur un suivi de l'évolution des indicateurs sans réel *benchmark* environnemental (Richard, 2012). Enfin, comme discuté par exemple dans (Moneva, Archel, & Correa, 2006) et (Richard, 2012), il n'est pas clair de savoir si le référentiel de la GRI promeut ou non des possibilités de substituabilité entre indicateurs, créant des liens de subordination internes. Nous reviendrons sur cette question à partir de la notion de « soutenabilité faible » *versus* « soutenabilité forte ».

B) Le SBSC (Sustainable Balanced Score-Card)

Le SBSC (Schaltegger & Burritt, 2000) est une évolution du Balanced Score-Card proposée au début des années 1990 par Kaplan et Norton. En cela, il s'agit d'un SIC plus éloigné des systèmes comptables classiques que la GRI, la TBL ou l'<IR>. Dans le SBSC, les questions environnementales (ou sociales) sont abordées selon trois méthodes (Quairel, 2006) :

- approfondissement des quatre axes traditionnels de la BSC (Learning, Processes, Customer, Finance) grâce à l'intégration d'indicateurs environnementaux ;
- ajout d'un cinquième axe (Society) entre Processes et Customer dans la chaîne causale de la BSC
- élaboration d'un SBSC spécifique comme extension du BSC classique mais destiné à suivre le déploiement de la stratégie RSE, c'est-à-dire que le dernier axe devient ainsi une performance environnementale ou sociale par exemple (à la place d'une performance financière).

Le SBSC présente l'avantage certain de suivre la logique d'un outil maintenant classique mais il ne permet pas vraiment une logique intégrative (Renaud & Berland, 2007). Les deux premières méthodes, par exemple, sont clairement orientées vers une performance uniquement financière, les entités environnementales étant ajoutées pour soutenir cette performance. La dernière méthode dissocie les performances et la question reste entière de savoir comment comprendre les différentes performances entre elles.

Par ailleurs, les limites connues du BSC sont en fait renforcées par l'ajout des nouvelles entités. (Quairel, 2006) note que les pratiques restent très focalisées sur les indicateurs « faciles » à renseigner, plutôt monétaires, tandis que les aspects plus qualitatifs sont mal pris en compte et les liens de causalité ne sont presque jamais analysés.

C) La TBL (Triple Bottom Line)

La TBL, développée dans (Elkington, 1997), correspond à un reporting de trois capitaux : financier, social et environnemental (concept résumé par la formule des 3P : People, Planet, Profit). Elle correspond à l'approche anglo-saxonne de la PGE.

Ce SIC, proche de la philosophie des systèmes comptables classiques, mais en en augmentant le nombre de résultats (Bottom Line), jouit d'une popularité très importante au près des entreprises, des ONG et des pouvoirs publics (Norman & MacDonald, 2004; Rambaud & Richard, 2015b). La simplicité de sa conception et la représentation directe des trois piliers du DD en fait un outil très apprécié. Plusieurs questions se posent néanmoins concernant ce SIC, dont la définition et la mise en œuvre restent éminemment floues (Norman & MacDonald, 2004). La prise en compte des problématiques extra-financières peut se faire ainsi sous une forme monétaire ou non, et ce de façon non normalisée, non transparente (et sans références à des normes environnementales par exemple). Dans le cas d'unités non-monétaires, le problème reste entier de savoir comment articuler les trois axes de la TBL. Dans le cas d'unités monétaires, les interrogations portent d'une part sur la façon de mesurer les valeurs monétarisées et d'autre part sur la façon d'agréger les données des trois axes.

La TBL peut être dès lors très utile pour identifier des situations dites « Win-Win », où un accroissement de toutes les performances est constaté. Mais que se passe-t-il en dehors de ces cas ? En fait, le concept de performance associé à la TBL est celui d'éco-efficience, promu notamment par Elkington (1997), qui correspond à un ratio entre gains économiques et dégradations environnementales (associées à ces gains). Il s'agit donc d'un ratio d'efficience rattaché aux axes de la TBL (de manière générale, on peut définir une « socio-éco-efficience »). Or l'éco-efficience ne permet pas d'assurer une performance environnementale réelle : l'augmentation de ce ratio peut être garanti si les gains économiques s'accroissent plus vite que les dégradations environnementales. Il apparaît dès lors que la TBL est à nouveau orientée vers une performance finalement financière (Robins, 2006) et, en tout cas, qu'elle ne permet pas d'appréhender une véritable PGE (Renaud & Berland, 2007). Comme le rappelle d'ailleurs Savitz et Weber (2006) à propos de la TBL, il est au final « *impossible for a company to act against its own financial interests* ».

D) L'<IR> (Integrated Reporting)

Il est nécessaire de préciser que l'<IR> ne se confond pas avec la notion de reporting intégré (« integrated reporting »). L'<IR> est *un type particulier* de reporting intégré. Ce SIC est né principalement en Afrique du Sud lors de la révision du rapport King II²⁶ sur la gouvernance d'entreprise sud-africaine.

Après le sommet de la Terre de 2002 à Johannesburg, cet Etat a décidé d'intégrer ensemble gouvernance, stratégie et soutenabilité, ce qui a conduit au rapport King III, où a été défini un type spécifique de reporting, de cette façon : « *A key challenge for leadership is to make sustainability issues mainstream. Strategy, risk, performance and sustainability have become inseparable; hence the phrase 'integrated reporting' which is used throughout this Report* ». En 2010, est fondé l'International Integrated Reporting Council (IIRC) afin de développer cet outil. La même année paraît (Eccles & Krzus, 2010), ouvrage de référence sur cette question. Après une phase de développement d'un projet-pilote en 2011, incluant plus de 90 entreprises à l'international, et plusieurs « drafts » et « discussion papers », paraît en 2013 l'International Integrated Reporting Framework, cadre officiel de l'<IR>. L'idée centrale de ce SIC est d'expliquer « *how an organization creates value over time* » (IIRC Council, 2013).

²⁶ Du nom de Mervyn E. King, expert sud-africain en gouvernance d'entreprise.

La structure de l'<IR> est schématisée de la façon suivante :

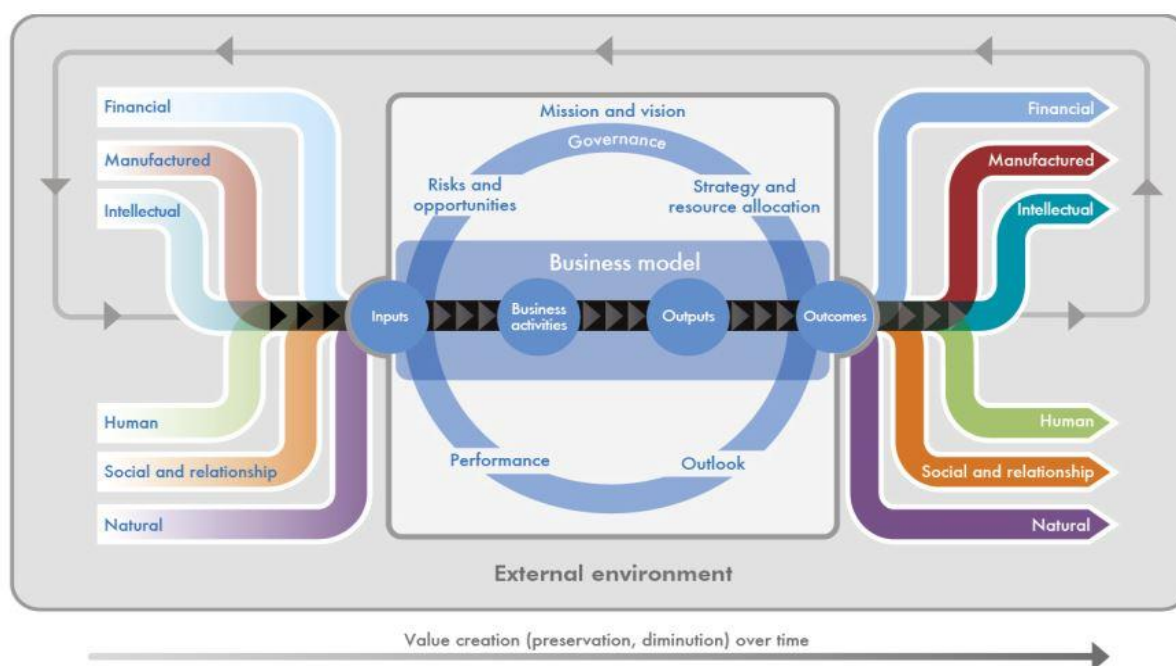


Schéma 3 (extrait de (IIRC Council, 2013))

Le processus de création de valeur selon l'<IR>

Six types de capitaux constituent la base de l'<IR>, comme représenté sur le schéma 3, dont le capital naturel. Ce SIC constitue actuellement une des grandes orientations du développement de la CE sur le plan international et des questions de performance financière et extra-financière. La littérature multiplie ainsi les analyses sur cet instrument : une partie du volume de mars 2015 de la revue « Critical Perspectives on Accounting » a ainsi été consacrée à l'<IR>. Et un ouvrage académique vient de paraître en août 2016 sur cette question (« Integrated Reporting - A New Accounting Disclosure », Mio, Chiara (Ed.), Palgrave Macmillan).

Les critiques adressées à cet instrument de reporting sont proches de celles déjà évoquées concernant les trois autres SIC, à propos d'une faiblesse quant à la façon d'incorporer les entités environnementales, une difficulté à réellement intégrer ensemble plusieurs performances, une absence de références à des normes environnementales ou une orientation majoritaire vers les investisseurs (Barker & Kasim, 2016; de Villiers et al., 2014; Thomson, 2015). En fait, on peut remarquer que les capitaux sont définis au sein de l'<IR> comme des « *stocks of value that are increased, decreased or transformed through the activities and outputs of the organization* » (IIRC Council, 2013). Il apparaît dès lors que les capitaux ne sont pas des entités matérielles particulières ayant une inscription biophysique dans notre monde mais de purs stocks de valeurs. L'<IR> se focalise finalement sur l'intégration de problématiques extra-financières pour comprendre et optimiser le processus de création de valeur interne à l'entreprise, afin d'augmenter la valeur actionnariale, ne modifiant de ce fait pas le paradigme de la comptabilité financière classique et de la performance associée (Barker & Kasim, 2016).

En cela, l'<IR> s'oppose directement à ce que Barker et Kasim (2016) dénomment un « Sustainability Reporting »²⁷, bien que l'<IR> soit conçu pour être justement un « reporting de soutenabilité ».

Au terme de cette synthèse, il devient donc important de souligner les problématiques, enjeux et grands questionnements auxquels est confrontée la prise en compte des entités environnementales par les SIC et subséquemment dans la mesure de la performance.

2. Les enjeux et problématiques de la prise en compte des entités environnementales dans les SIC

La proposition de synthèse des enjeux, problématiques et questionnements suivante se base notamment sur l'ensemble des éléments soulevés précédemment ainsi que sur l'analyse des classifications de ces problématiques dans la littérature au travers de grilles spécifiques (Bartolomeo et al., 2000; Jones, 2010; Mathews, 2004; Nikolaou & Evangelinos, 2010; Richard, 2009), dont une des plus aboutie se trouve dans (Richard, 2012) et est affinée notamment dans (Altukhova, 2013) et (Rambaud, 2015).

Cinq grands axes peuvent être mis en avant pour comprendre ces enjeux et problématiques : structure du SIC ; destinataires/finalités ; positionnement spatio-temporel; rapport au monde et mesure. Ces axes peuvent ensuite être affinés comme nous allons le voir (cf. Tableau 1).

Le but de ce travail de classification est de structurer les débats, les controverses, les points-clés, *etc.* qui parcourent la question de l'intégration des entités environnementales dans les SIC. Ces différents axes et sous-axes rendent possibles des comparaisons et des analyses critiques détaillées des CE, favorisent la structuration des prises de positions, et permettent de susciter des réflexions et des approfondissements des enjeux déterminants derrière la CE.

²⁷ C'est-à-dire un reporting à même d'indiquer le niveau de *soutenabilité* de l'activité de l'entreprise, permettant d'apprécier si l'entreprise est à même de garantir des conditions aptes à assurer le maintien de son activité et de son environnement naturel, voire sociétal, à la fois dans le temps et dans l'espace (géographique).

Par ailleurs, en lien avec le schéma 2, et l'analyse menée précédemment, tous ces axes et sous-axes représentent une synthèse des problématiques et enjeux conditionnant la problématique de la performance en lien avec l'intégration des éléments environnementaux. En cela, les axes (et sous-axes) de problématisation que nous donnons sont à appréhender comme la colonne vertébrale des analyses *descriptives*²⁸ et *normatives*²⁹ sur la CE et la (les) performance(s) reliée(s). Nous donnons en fin de partie 2 un exemple d'analyse descriptive (analyse de l'<IR>). La partie 3 se veut notamment basée sur une analyse normative à partir de ces axes et sous-axes.

²⁸ Usage descriptif de ces axes et sous-axes : comment telle ou telle CE répond aux questions posées par ces axes et sous-axes ? Comment telle ou telle performance définie/conditionnée par telle ou telle CE est modelée par ces axes et sous-axes ?

²⁹ Usage normatif de ces axes et sous-axes : en fonction de certains objectifs (notamment de certaines visions de la soutenabilité, de la RSE, de l'entreprise, de l'économie, etc.) comment faudrait-il répondre aux enjeux soulevés par ces axes et sous-axes ? Quels sont ainsi les conséquences des différents choix de réponse aux problématiques posées par ces axes et sous-axes ?

AXES						
Structure du SIC		Destinataires / Finalités (Pour qui ? Pour quoi ?)	Positionnement Spatio-Temporel		Rapport au monde	Mesure
			Positionnement Spatial	Positionnement Temporel		
SOUS-AXES	- Proximité ou non avec des SIC usuels	- Usage externe/interne	- Périmètre de consolidation	- Événements réalisés / anticipés	- Perspective « Extérieur-Intérieur » ou « Intérieur-Extérieur »	- Natures des unités de mesure
	- Résultat global ou non	- Destinataire(s) principal(aux)	- Périmètre de consolidation de l'activité/du produit	- Court-terme/Moyen-terme/Long-terme (dans le passé ou dans le futur)	- Durabilité Faible / Forte	- Fonctions des unités de mesure
	- Niveau de complexité	- Finalités	- Liens entre données micro et macro	- Raisonnement sur des flux ou des états	- SIC socio-environnementales / « Comptabilité pour la Durabilité »	- Quantification comme « substitution » ou comme « expression »
	- Spécificité de l'information	- Benchmarks		- Types de périodes intégrées	- Théorie(s) de l'entreprise	
				- Révisions périodiques ou non	- Approches-types au monde	

AXES								
Structure du SIC		Destinataires / Finalités (Pour qui ? Pour quoi ?)		Positionnement Spatio-Temporel		Rapport au monde	Mesure	
SOUS-AXES							Coûts	Valeurs
								<ul style="list-style-type: none"> - Coûts de restauration - Coûts de protection - Coûts de remplacement - Coûts de maintien

Tableau 1

Schéma des différents axes – sous-axes structurant les problématiques/enjeux descriptifs et normatifs sur la CE et la performance intégrant des entités environnementales

Détail des différents axes – sous-axes structurant les problématiques/enjeux descriptifs et normatifs sur la CE et la performance intégrant des entités environnementales

1) Structure du SIC

Comment est conçu le SIC lui-même, sa façon d'intégrer l'information, notamment environnementale, et de la traiter ?

1.a) Proximité ou non avec des SIC usuels :

Le SIC reprend-t-il des structures de SIC standards³⁰ ? A contrario, certaines techniques classiques peuvent être jugées inadéquates dans le cas de l'intégration des enjeux environnementaux³¹.

1.b) Résultat global ou non :

Est-ce que le SIC est orienté vers un résultat global³² ou non³³ ? Par ailleurs, est-ce que le résultat global est structuré ou non en sous-résultats (à l'instar des SIG) ?

1.c) Niveau de complexité :

Quelle est le niveau de complexité du SIC ? Les informations sont-elles simples (trop)³⁴ ou retraitées pour leur donner un sens particulier ?

1.d) Spécificité de l'information :

Est-ce que les informations, notamment environnementales, sont clairement isolées³⁵ ou non³⁶ ?

³⁰ Exemple : la comptabilité en coût complet avec prise en compte de coûts environnementaux (Herbohn, 2005)(Bebbington, Gray, Hibbitt, & Kirk, 2001).

³¹ Le principe de l'entité et de la partie double sont remis en cause dans (Deegan, 2013) du fait d'un problème relatif au contrôle de l'entreprise sur les ressources éventuellement polluées.

³² Exemple : la valeur ajoutée verte de BSO/Origin

³³ Exemple : le référentiel de la GRI

³⁴ Exemple : le SBSC

³⁵ Exemple : présence de comptes dédiés, comme dans le cas de la Comptabilité Universelle (de Saint-Front et al., 2012).

³⁶ Exemple : normes françaises et IAS/IFRS.

2) Destinataires / Finalités (Pour qui ? Pour quoi ?)

Un SIC est toujours orienté selon certaines finalités, certains usages particuliers, qui conditionnent ensuite la mesure de la performance.

2.a) Usage externe/interne :

De la même manière que la comptabilité peut être externe (comptabilité générale) ou interne (comptabilité analytique), est-ce que le SIC est destiné à être utilisé en interne³⁷ ou en externe³⁸ de l'entreprise ?

2.b) Destinataire(s) principal(aux) :

Le SIC est-il orienté vers l'actionnaire (comme nous l'avons vu pour la plupart des SIC abordés précédemment), pour les gestionnaires, ou d'autres parties prenantes³⁹ ?

2.c) Finalités :

En lien avec le point 2.b, quelle est la finalité sous-jacente, implicite ou non, du SIC ? Maximisation de la valeur actionnariale / Stimulation des investissements / Motivations pour l'action / Dialogues autour de problématiques / Dialogues avec les parties prenantes / Suivis d'actions / Suivis d'objectifs environnementaux / *etc.* ?

2.d) Benchmarks :

Le SIC contient-il des benchmarks, des normes concernant les informations notamment environnementales⁴⁰ ? Ces benchmarks conditionnent en retour fortement la question de la performance. Par ailleurs, comment ces benchmarks sont fixés (par des experts indépendants / par l'entreprise / *etc.*) ?

³⁷ Exemple : le référentiel de la GRI.

³⁸ Exemple : l'<IR> (en tout cas une partie de ce type de reporting).

³⁹ Exemple : le référentiel de la GRI ou la Comptabilité Universelle.

⁴⁰ Exemple : la comptabilité en écopoints, initialement introduite par R. Müller-Wenck, et reprise et utilisée en Suisse par l'Office Fédéral de l'Environnement, des Forêts et du Paysage (OFEP) (à l'époque) (OFEP, 1991) et des entreprises partenaires. Actuellement, l'OFEV (Office Fédéral de l'Environnement (Suisse)) publie régulièrement une base d'écopoints (OFEV, 2013) qui représentent la charge environnementale due à l'émission d'un polluant ou à la consommation d'une ressource, exprimée en unités de charge écologique (ou écopoints) par quantité de matière. A partir de ces écopoints, qui correspondent à des normes environnementales éditées au niveau de l'organisme public qu'est l'OFEV, sont calculés à l'intérieur des entreprises les écopoints associés à l'activité de l'entreprise. L'écobilan basé sur les écopoints est donc calibré par les limites environnementales acceptées par l'OFEV. La Migros est un exemple d'entreprise ayant recours à ce type d'écobilan.

3) Positionnement Spatio-Temporel

Une entreprise s'inscrit dans un espace physique et dans une temporalité, non seulement au sujet de son existence propre mais aussi au sujet de son activité et de ses impacts. Quel est l'impact sur le SIC de ces inscriptions ?

3.a) Positionnement Spatial

3.a.1) Périmètre de consolidation :

En lien avec le problème classique de consolidation comptable, quelles sont les entités à prendre en compte dans le SIC ?

3.a.2) Périmètre de consolidation de l'activité/du produit :

Doit-on prendre en compte les informations (notamment environnementales) uniquement en lien avec des impacts intra-organisationnels (ex: émission de CO2 d'un site de production) ou sur l'ensemble de la chaîne de vie des produits générés par l'activité de l'entreprise⁴¹ ?

3.a.3) Liens entre données micro et macro :

Est-ce que le SIC s'articule ou non avec des données, voire des SIC extra-organisationnels, de la même façon que la comptabilité d'entreprise s'articule avec la comptabilité nationale par exemple⁴² ?

3.b) Positionnement Temporel

3.b.1) Evénements réalisés / anticipés :

Est-ce que les informations du SIC sont basées sur des événements réalisés ou à venir (comme dans le cas de l'actualisation de flux futurs de trésorerie) ?

3.b.2) Court-terme/Moyen-terme/Long-terme (dans le passé ou dans le futur)

3.b.3) Raisonnement sur des flux ou des états :

Est-ce que les informations du SIC renvoient à des états dont on enregistre des variations dans le temps (approche de type bilan) ou à des flux sur une période (approche de type Compte de Résultat)⁴³ ?

⁴¹ Exemple : Analyse de Cycle de Vie.

⁴² A minima, est-ce que par exemple les rapports du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) sont ou ne sont pas articulés au SIC en matière d'informations sur les gaz à effet de serre ?

⁴³ Le tableau de bord extra-comptable de PUMA/Kering est un exemple de SIC enregistrant des flux.

3.b.4) Types de périodes intégrées :

Est-ce que les temporalités utilisées dans le SIC sont ou ne sont pas en lien avec les temporalités spécifiques des entités environnementales intégrées dans le SIC⁴⁴ ?

3.b.5) Révisions périodiques ou non :

Est-ce que les données, environnementales notamment, sont réévaluées régulièrement et de quelle façon ?

4) Rapport au monde

Un des points centraux, régulièrement sous-estimé dans la conception des SIC et de la performance intégrant des entités environnementales, est l'ensemble des conceptions et relations de l'entreprise à son environnement au sens large. Plusieurs types d'analyse de ces rapports existent et sont à prendre en compte dans la prise en compte d'entités environnementales dans les SIC.

4.a) Perspective « Extérieur-Intérieur » ou « Intérieur-Extérieur » :

Est-ce que le SIC se concentre sur les effets positifs et négatifs de l'environnement sur la marche classique de l'entreprise (Perspective « Extérieur – Intérieur ») ou, inversement, enregistre les impacts de l'entreprise sur son environnement (Perspective « Intérieur – Extérieur ») (Schaltegger, Müller, & Hendricksen, 1996) ? Dans le premier cas, les informations environnementales (et la conception de la performance) servent à renseigner sur les contraintes/risques (biophysiques et institutionnelles) et opportunités que l'environnement apporte à l'entreprise ; dans le second cas, ces informations servent aussi à analyser les impacts de l'entreprise. La plupart des CE usuellement utilisées sont d'orientation « Extérieur – Intérieur ».

Pour plusieurs auteurs, seuls les SIC de type « Intérieur – Extérieur » peuvent être considérés comme de réels SIC à finalité de soutenabilité.

⁴⁴ « Sur quelle durée veut-on étudier les indicateurs choisis ? Sur quelle durée estime-t-on en conséquence que le résultat souhaité sur chacun – ou plusieurs de ces indicateurs sera atteint ? A priori, les actions sur le plan du vivant [...] produiront rarement leurs pleins effets au bout d'un an [...] Dans les domaines environnementaux ou sociaux la périodicité se détermine selon les besoins de l'entreprise, quitte à introduire plusieurs périodicités [...] » (de Saint-Front et al., 2012)

4.b) Soutenabilité Faible / Forte :

Cette problématique constitue un des cœurs de l'économie écologique (Neumayer, 2010). L'enjeu ici est de savoir si on autorise ou non des substitutions entre différents types de capitaux, en particulier, est-ce qu'on peut compenser des dégradations environnementales par des gains économiques/techniques (substitution capital naturel / capital financier – manufacturé)⁴⁵ ? Plus précisément, l'expression « soutenabilité faible » (Hartwick, 1977) affirme que la notion de « conservation » doit se situer globalement, entre les capitaux financiers/manufacturés, les capitaux naturels et les capitaux humains. Définir un mode de développement soutenable (durable), selon la « soutenabilité faible », repose dès lors sur la possibilité de pouvoir substituer par exemple du capital manufacturé à du capital naturel, à la condition que la « somme » totale des capitaux reste constante a minima. Il devient envisageable de baser le développement soutenable sur des destructions de ressources naturelles à la condition que ces destructions génèrent de nouvelles richesses/technologies/modalités de productions qui compensent ces destructions⁴⁶. La « soutenabilité forte » (Daly & Farley, 2004) s'oppose à cette vision, dans la mesure où un développement soutenable ne peut être possible, selon la perspective de la « soutenabilité forte », que si les capitaux (financiers/manufacturés, naturels et humains) sont conservés séparément. La plupart des CE actuellement proposés de manière standard sont plus ou moins d'orientation « Soutenabilité faible.

4.c) SIC socio-environnementales / « Comptabilité pour la Soutenabilité » :

Cette problématique est reliée au point 4.a et à la remarque de Barker et Kasim (2016) sur l'<IR> : est-ce que l'intégration de questions socio-environnementales est conçu comme un simple « ajout » qui ne modifie pas le paradigme de la comptabilité (notamment financière) classique et de la performance ou est-ce que cette intégration passe par une évolution des valeurs et finalités de la comptabilité⁴⁷ ? Gray et Bebbington (2001) appellent ainsi schématiquement « Comptabilité pour la Soutenabilité », les comptabilités dont le rôle porte sur l'enjeu à terme d'une transformation socio-écologique de l'entreprise et de la société.

⁴⁵ Exemple : l'éco-efficience est équivalente à la soutenabilité faible.

⁴⁶ « *it does not matter whether the current generation uses up non-renewable resources or dumps CO2 in the atmosphere as long as enough machineries, roads and ports are built in compensation* » (Neumayer, 2010).

⁴⁷ La CE ne doit-elle ainsi pas mettre en exergue certaines valeurs fondamentales qui devraient servir de ligne directrice à ce qui *devrait* être fait, pour une transformation socio-écologique de notre société ?

4.d) Théorie(s) de l'entreprise :

Quelle est la conception (performative) de l'entreprise ? Deux grands types de visions existent classiquement : institutionnalistes (majoritaires en Europe Continentale) ou contractualistes (majoritaires dans les pays anglo-saxons). Certains auteurs (Banerjee, 2007) indiquent que la mise en place d'une réelle Comptabilité pour la Soutenabilité ne peut être réalisée sans une remise en question de la conception de l'entreprise (Segrestin & Hatchuel, 2012)⁴⁸.

4.e) Approches-types au monde :

De façon encore plus générale, quelle est la conception de l'entreprise (voire de la société dans laquelle vit cette entreprise) par rapport aux entités environnementales (Milne, 1996) ? Est-ce que les entités environnementales sont appréhendées comme des sources de valeurs (cas de l'<IR>), des flux futurs de trésorerie (cas de l'IAS 41 initial), des réserves d'usages potentiels pour l'être humain ? Est-ce qu'elles disposent de certains droits, d'une certaine valeur intrinsèque⁴⁹ ? Est-ce qu'elles s'inscrivent dans des relations complexes d'interrelations, où elles sont « moyen » et « fin » en même temps⁵⁰ ?

5) Mesure

Enfin, la question de la façon de mesurer constitue le dernier groupe de problématiques concernant la CE et la performance associée.

5.a) Natures des unités de mesure :

Le SIC utilise-t-il des unités monétaires ou non (biophysiques notamment, comme dans le cas du référentiel de la GRI) ?

5.b) Fonctions des unités de mesure :

Les unités utilisées sont-elles des indicateurs, mettant en lumière un aspect particulier des entités environnementaux, des unités d'œuvre, servant à allouer certains coûts environnementaux par exemple, des unités de mesure intégrées, etc. ?

⁴⁸ Dans ces conditions, une partie de la RSE s'oriente vers une interrogation sur ce qu'*est* (et devrait *être*) l'entreprise. Il s'agit de questionnements sur l'*ontologie* de l'entreprise (Segrestin, Baudoin, & Stéphane, 2014).

⁴⁹ Cette approche renvoie notamment à ce qui est dénommé « Ecocentrisme » (Callicott, 2007; Rolston III, 2007), théorie éthique qui affirme que les écosystèmes disposent de droits propres que les êtres humains doivent respecter. Certaines CE tentent d'intégrer cette approche des entités environnementales avec plus ou moins de succès (Samkin, Schneider, & Tappin, 2014).

⁵⁰ Cette approche renvoie à des conceptions dites écologiques (relationnelles) (Latour, 1998) et correspond à ce que la littérature désigne, d'une façon ou d'une autre, comme une « véritable » orientation écologique (Eckersley, 2004; Forsyth, 2004; Leary, 1985; Pilgrim & Pretty, 2010), en lien avec la définition même de l'écologie (Dajoz, 2006).

5.c) Quantification comme « substitution » ou comme « expression » :

Est-ce que les quantifications ont pour finalités de substituer des jeux d'indicateurs / de valeurs aux entités environnementales elles-mêmes ou ont pour buts de permettre une expression de ces entités (de les « faire parler ») ? Les indicateurs/valeurs sont-ils là pour se *détacher* du monde ou pour *s'y rattacher*?⁵¹

5.d) Coûts vs Valeurs :

Dans le cas d'évaluations monétaires, le SIC repose-t-il sur des coûts (de restauration, de protection, *etc.*) ou sur des valeurs (de flux futurs de trésorerie, de marché, *etc.*). En cela, le débat « Coût Historique » vs « Juste Valeur » est renforcé par la question de la prise en compte des problématiques environnementales (*cf.* ci-dessus).

5.d-bis) (Dans le cas d'une prise en compte de coûts) Coûts de restauration / de protection / de remplacement / de maintien / *etc.*

5.d-ter) (Dans le cas d'une prise en compte de valeurs) Valeurs de marché / Valeurs de marché + Valeurs hors-marché⁵² (Valeur Economique Totale) / Valeurs actualisées

Appliquons maintenant cette grille d'analyse problématisée à un des SIC abordés précédemment, l'<IR>. Précisons que certaines évaluations sont évidemment sujettes à débats : ce type de grille sert notamment à pouvoir structurer des controverses.

⁵¹ Les critiques de (Chauvey et al., 2015) sur le référentiel de la GRI vont par exemple dans ce sens : les batteries d'indicateurs formulées par des experts détachés de la réalité de l'entreprise notamment auraient tendance à faire de ces indicateurs des « boîtes noires » prêtes à l'emploi mais non rattachées à la réalité des entités environnementales à prendre en compte. Il serait ainsi nécessaire de pouvoir ouvrir ces « boîtes noires » pour que l'entreprise soit en *prise directe* avec les entités concernées (et faire en sorte que le SIC permette la *connexion* entre l'entreprise et les entités environnementales et non une certaine *déconnexion*).

⁵² Les valeurs hors-marchés sont des valeurs néoclassiques (basées sur les préférences des consommateurs) qui ne peuvent être estimées *via* des marchés. Dans le cas des problématiques environnementales, les études montrent qu'elles constituent la majeure partie de la valeur des entités environnementales.

<IR>		
STRUCTURE DU SIC		
SOUS-AXES	POSITIONNEMENT DE L'<IR>	
	EVALUATION	COMMENTAIRES
Proximité ou non avec des SIC usuels	Oui	
Résultat global ou non	Oui	Valeur globale créée par l'activité
Niveau de complexité	?	
Spécificité de l'information	Oui	Capital naturel

<IR>		
DESTINATAIRE(S) / FINALITES		
SOUS-AXES	POSITIONNEMENT DE L'<IR>	
	EVALUATION	COMMENTAIRES
Usage externe/interne	Externe et Interne	
Destinataire(s) principal(aux)	Investisseurs	
Finalités	Optimisation du processus de création de valeurs Maximisation de la valeur actionnariale	
Benchmarks	Non	

<IR>		
POSITIONNEMENT SPATIAL		
SOUS-AXES	POSITIONNEMENT DE L'<IR>	
	EVALUATION	COMMENTAIRES
Périmètre de consolidation	Classique	
Périmètre de consolidation de l'activité/ du produit	Large (chaîne de valeur)	
Liens entre données micro et macro	? (Plutôt Non)	Connexion non prévue avec des organismes publics notamment (environnementaux ou fiscaux par exemple)

<IR>		
POSITIONNEMENT TEMPOREL		
SOUS-AXES	POSITIONNEMENT DE L'<IR>	
	EVALUATION	COMMENTAIRES
Evénements réalisés / anticipés	Anticipés	
Court-terme/Moyen-terme/Long-terme (dans le passé ou dans le futur)	?	A l'appréciation de l'entreprise
Raisonnement sur des flux ou des états	Les deux	
Types de périodes intégrées	Périodes basées sur les cycles d'investissements, la stratégie, les intérêts et besoins des parties prenantes dominantes	Pas de périodes liées aux entités environnementales elles-mêmes
Révisions périodiques ou non	?	

<IR>		
RAPPORT AU MONDE		
SOUS-AXES	POSITIONNEMENT DE L'<IR>	
	EVALUATION	COMMENTAIRES
Perspective « Extérieur-Intérieur » ou « Intérieur-Extérieur »	« Extérieur – Intérieur »	
Soutenabilité Faible / Forte	Faible	
SIC socio-environnementales / « Comptabilité pour la Soutenabilité »	SIC socio-environnementale	
Théorie(s) de l'entreprise	Contractualisme	
Approches-types au monde	Entités environnementales comme « simples » moyens (Utilitarisme ?)	Capital comme stock de valeurs Confusion entre capital et ressource

<IR>		
MESURE		
SOUS-AXES	POSITIONNEMENT DE L'<IR>	
	EVALUATION	COMMENTAIRES
Natures des unités de mesure	Non-monétaires Qualitatives/Monétaires	
Fonctions des unités de mesure	Indicateurs (KPI) Valeur créée	
Quantification comme « substitution » ou comme « expression »	Plutôt « substitution »	
Valeurs	Valeurs actualisées ⁵³	

⁵³ « the IIRC makes clear that value creation manifests itself in financial returns to providers of financial capital [...] This approach may do little to alter the perception of value beyond the traditional view that it is the present value of expected future cash flows » (Sjåfjell & Wiesbrock, 2014).

3. Quelques propositions.

Au regard de la synthèse et de l'analyse des enjeux et problématiques formulées ci-dessus⁵⁴, nous formulons quelques propositions/recommandations, émanant en particulier d'un projet de recherche en CE, basé notamment sur le modèle CARE/TDL (Altukhova, 2013, 2015; Gbégo & Janvier, 2015; Gbégo & Richard, 2015; Rambaud, 2015; Rambaud & Richard, 2015a, 2015b, 2017; Richard, 2012).

En premier lieu, au vu des interrogations croissantes sur l'insoutenabilité de nos sociétés et à un moment où la notion d'Anthropocène⁵⁵ tend à devenir une réalité incontournable, il semble difficile :

- de ne pas rendre de plus en plus visibles les entités environnementales dans les SIC des entreprises, et ainsi, de ne pas modifier le langage de l'entreprise pour qu'elle puisse intégrer et rendre compte de ses relations avec ces entités ;
- de ne pas effectuer ce type d'intégration directement dans les SIC principaux de l'entreprise, à commencer par les bilans et comptes de résultats, afin notamment de modifier les notions de performance (y compris financière), de résultats, de richesses, *etc.*
- de ne pas progresser d'une manière ou d'une autre vers des SIC pour la Soutenabilité, et en particulier, orientés vers une perspective « Intérieur – Extérieur » en Soutenabilité Forte, interrogeant nos rapports au monde concernant notre environnement. Il est d'ailleurs à noter qu'aborder la question environnementale sous l'aspect risques/opportunités, voire internalisations des externalités ne peut conduire à une véritable gestion soutenable⁵⁶.

⁵⁴ Il s'agit ainsi d'une utilisation normative et critique des axes et sous-axes présentés dans la partie 2.

⁵⁵ Ce terme, forgé par le prix Nobel de chimie Paul Crutzen (Crutzen, 2002), sert à désigner une époque géologique particulière, censée suivre l'Holocène (débutée il y a environ 10 000 ans) et caractérisée par les changements environnementaux massifs dus à l'action de l'Homme : « *the Anthropocene implies that the human imprint on the global environment is now so large that the Earth has entered a new geological epoch; it is leaving the Holocene, the environment within which human societies themselves have developed. Humanity itself has become a global geophysical force, equal to some of the "great forces of Nature" in terms of Earth System functioning [...]* » (Steffen et al., 2011).

La reconnaissance officielle de l'Anthropocène est en cours d'examen : lors du 34e congrès de l'Union internationale de sciences géologiques, qui a eu lieu à Brisbane (Australie) en 2012, il a été acté de créer un groupe de travail sur cette question, qui devait remettre son verdict en 2016. Ce groupe de travail, le « Anthropocene Working Group » (<http://quaternary.stratigraphy.org/workinggroups/anthropocene/>) travaille au sein de la SQS (Subcommission on Quaternary Stratigraphy), qui constitue une partie de l'ICS (International Commission on Stratigraphy), elle-même membre de l'IUGS (International Union of Geological Sciences).

En août 2016, les conclusions auxquelles le groupe de travail est arrivée sont les suivantes : « *The Anthropocene concept [...] is geologically real. The phenomenon is of sufficient scale to be considered as part of the International Chronostratigraphic Chart, more commonly known as the Geological Time Scale [...] Human impact has left discernible traces on the stratigraphic record for thousands of years -- indeed, since before the beginning of the Holocene. However, substantial and approximately globally synchronous changes to the Earth System most clearly intensified in the 'Great Acceleration of the mid-20th century. The mid-20th century also coincides with the clearest and most distinctive array of signals imprinted upon recently deposited strata* » (D'après le rapport de l'Université de Leicester (Royaume-Uni) sur ces conclusions « Anthropocene: Potential new geological time interval » (<http://www2.le.ac.uk/offices/press/press-releases/2016/august/media-note-anthropocene-working-group-awg>)). La question qui reste à examiner est celle de la datation plus ou moins précise du début de l'Anthropocène. Les débats de ce groupe de travail tendent à situer cette date vers les années 1950.

⁵⁶ Le modèle de Pearce (Godard, 2010; Pearce, 1976) démontre par exemple l'impasse de l'internalisation des externalités dans la poursuite d'une véritable gestion soutenable. En fait, il montre que l'inclusion des externalités ne peut conduire finalement qu'à une dégradation (certes ralentie mais non stoppée) des écosystèmes. C'est pour cela que des économistes recommandent de se focaliser sur les coûts de restauration, de maintien, de protection, *etc.* plutôt que sur les valeurs (bénéfiques et dommages) (Godard, 2010; Leveil et al., 2014).

Dans ces conditions, nous suggérons :

- 1) d'augmenter le nombre et la qualité des informations environnementales présentes dans les SIC (usuels et à venir) et d'isoler cette information afin de la rendre la plus identifiable et spécifique possible (notamment par le biais de comptes dédiés) ;
- 2) d'intégrer des notions de normes/limites environnementales dans les SIC et les mesures de performances (environnementales et globales) ;
- 3) de passer progressivement d'une logique « Extérieur – Intérieur » à une logique « Intérieur – Extérieur » ;
- 4) de passer progressivement d'une logique en Soutenabilité Faible à une logique en Soutenabilité Forte, avec notamment l'idée d'une préservation à minima d'un capital naturel dit critique (Ekins, 2005; Gray, 1994) ;
- 5) de concevoir les SIC vers une orientation multipartites et non uniquement « Investisseurs »
- 6) de concevoir les SIC comme des moyens de connecter l'entreprise à son environnement et non de la déconnecter (conformément à la logique comptable qui a toujours tendu à connecter l'entreprise et son environnement économique).

Dans ce but, nous formulons les propositions suivantes, notamment pour la mise en œuvre d'un reporting intégré comptable (basé sur les notions de bilan et de compte de résultat) :

- concevoir les entités environnementales (ou en tout cas une partie d'entre elles⁵⁷) comme un **passif et non comme un actif**. La comptabilité permet de raisonner en termes de passif/actif et ainsi d'articuler les moyens aux obligations d'une entreprise. Or un des points-clés à la base des questions de soutenabilité concerne notre rapport au monde et notre conception des entités environnementales comme de « simples » moyens utilisables à l'envi, c'est-à-dire des actifs. Passer à une logique de passif, permet de concevoir l'usage fait des entités environnementales comme un « **emprunt** » qu'il est nécessaire de pouvoir « rembourser » : le maintien de l'entité environnementale devient donc une base de l'activité de l'entreprise, conformément à la *logique comptable classique*, qui repose sur le maintien des capitaux apportés par les actionnaires, les banques, les fournisseurs (capitaux apportés en « négatif » *via* des délais de paiement), *etc.*) ;
- concevoir ainsi les **actifs** (environnementaux) non plus comme les entités environnementales elles-mêmes mais comme les **différents types d'usages** faits de ces entités. Là aussi, ce point respecte la logique comptable traditionnelle qui repose sur une vision de l'actif comme une utilisation/un emploi des ressources financières du passif⁵⁸. Ce type de reporting permet, à l'instar de ce que fait le bilan actuellement, de détailler scrupuleusement, les emplois (par exemple répétés/ponctuels [dans la lignée des emplois immobilisés/circulants du bilan actuel], risqués/non-risqués, *etc.*) des entités environnementales ;
- appréhender dès lors le résultat comme un **surplus au-delà du maintien** de tous les différents types d'apports à l'entreprise, apports financiers et extra-financiers ;

⁵⁷ Il est en effet impossible et non nécessairement pertinent de maintenir l'intégralité des entités environnementales : il est ainsi nécessaire d'effectuer des analyses de matérialité pour déterminer les entités fondamentales (du point de vue de l'entreprise et de l'extérieur de celle-ci – société, scientifiques, ONG, *etc.* –) à conserver d'une manière ou d'une autre.

⁵⁸ Ijiri expliquait notamment que le véritable actif dans le cas de l'achat d'une machine par exemple n'est pas la machine elle-même mais l'« achat de la machine » (Ijiri, 1967).

- fonder la théorie de la valeur (et ainsi de la mesure) sur des **évaluations monétaires** (afin de permettre un reporting intégré étendant naturellement le reporting financier), basées sur les **coûts de maintien** (*cf.* note 56), et non sur des valeurs (marché, Juste Valeur, *etc.*);
- appréhender en retour la question des dégradations systématiques des entités environnementales (de leur consommation) comme un **amortissement** (anticipable). L'amortissement sert en effet à garantir le maintien non pas de l'actif mais du passif.
- centrer de ce fait la comptabilité sur les différents types de capitaux financiers et extra-financiers [capitaux redéfinis comme des entités (financières ou non) reconnues comme devant être maintenues] et le suivi de leur gestion, de leur dégradation, *etc.* dans la continuité de la comptabilité financière classique ;
- opérationnaliser ce dernier point par le biais de « **porte-paroles** » (« représentants ») des entités environnementales (des capitaux environnementaux) (scientifiques, ONG, communautés locales, organismes publics, *etc.*) (Latour, 1999; Rambaud & Richard, 2015b) dont la fonction serait de parler *pour* ces capitaux, *avec* l'entreprise, afin de favoriser une (re-)connexion de l'entreprise avec ces entités. Cette notion de porte-parole (« capitulo-centré ») se substituerait ainsi à la notion de « partie prenante » envisagée uniquement comme porteur d'intérêts/de risques pour l'entreprise. Ces porte-paroles auraient aussi comme rôle de porter au sein de l'entreprise (ou plus généralement des secteurs d'activité / des écosystèmes d'entreprises) les **controverses** sur la définition des entités environnementales, la façon de les comprendre, leur place dans notre système socio-économique, *etc.*
- concevoir la valeur comptable sous une approche dite **pragmatique** (Demeestère, 2005), c'est-à-dire comme un construit institutionnel ni purement objectif, ni purement subjectif, où la question ne serait pas de savoir si un nombre est objectif (concept difficilement compatible avec la complexité écologique (Allenby, 2005; Berkes, Colding, & Folke, 2002)), mais par quel processus sommes-nous arrivés à ce nombre, qui a participé à sa conception et surtout, est-il re-discutable régulièrement afin de clarifier sa nature ?
- finalement, fonder la **performance** sur une analyse financière « classique », étendue à ces bilans et comptes de résultats restructurés, afin de faire apparaître des SIG, des ratios, *etc.* détaillés, intégrant des problématiques environnementales. Il serait en particulier envisageable de calculer des **ratios d'endettement environnemental** de l'entreprise comme rapports entre des éléments du passif-capitaux environnementaux et l'ensemble du passif.

A titre indicatif, nous donnons en annexe un modèle-type du bilan et du compte de résultat redéfini selon le modèle CARE/TDL reprenant l'ensemble des propositions listées ci-dessus.

Annexe

Bilan & Compte de Résultat selon CARE/TDL

Actifs (financier, humains, naturels): Détail des **types d'utilisations** des capitaux concernés
 Ex: Machine (Achat de la machine) = usage du capital financier pour acheter une machine

Immobilisations: usages répétés
 Actifs courants: usages ponctuels

→ Evaluation au prorata des coûts de maintien des capitaux en fonction des types d'usages

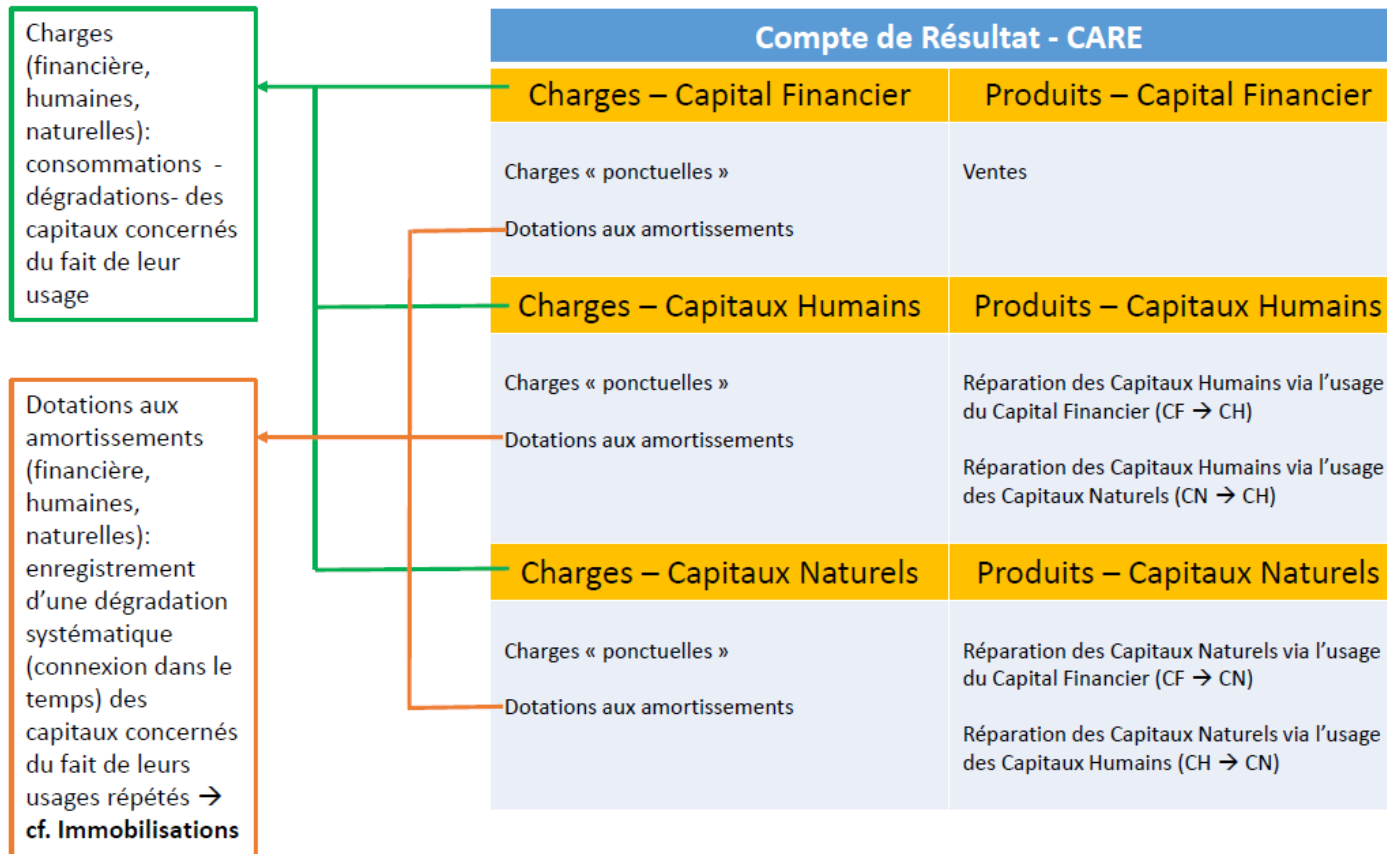
Actifs mixtes: types d'usage impliquant différents types de capitaux

Bilan - CARE				
Capital Financier				
	Brut	Amt & Dep.	Net	
Immobilisations (standard) ... Disponibilités (standard)				Capitaux Propres (standard) Dettes (standard)
Capitaux Humains				
	Brut	Amt & Dep.	Net	
Immobilisations Travail agricole usuel Garde d'enfants				Employés (Intéressés au résultat) (et représentants des employés – syndicats, médecins professionnels, etc.)
Actifs courants Travail agricole ponctuel				Employés (Non-intéressés au résultat)
Capital Humain Disponible				Enfants (ex: Crèches) ...
Capitaux Naturels				
	Brut	Amt & Dep.	Net	
Immobilisations Production agricole usuelle Pollution répétée d'une rivière				Champs (ou représentants – association, etc.) Ecosystèmes (ou représentants – associations, etc.)
Actifs courants Pollution ponctuelle				...
Capital Naturel Disponible				
Actifs Mixtes				
	Brut	Amt & Dep.	Net	
Immobilisations Actifs courants Stock de blé				
				Résultat
Total Actifs				Total Passif

Ce qui doit être maintenu car « capital » (la ou les « choses » à maintenir)
 Ex: capital financier = argent à rembourser
 → Evaluation au coût de maintien

Passifs (financier, humains, naturels): détail de pour qui, pour quoi maintenir les différents capitaux
 Pour simplifier, il est possible de seulement indiquer « capitaux humains » ou « capitaux naturels »

Résultat global: mesure du surplus après maintien de tous les capitaux



Références

Sites internet :

CSEAR (Centre for Social & Environmental Accounting Research) :

<https://www.st-andrews.ac.uk/csear/>

CSEAR France :

<http://csear-france.essec.edu/>

RIODD (Réseau International de recherche sur les Organisations et le Développement Durable) :

<http://riodd.net/>

ADERSE (Association pour le Développement de l'Enseignement et de la Recherche sur la Responsabilité Sociale de l'Entreprise) :

<http://aderse.org/>

Acquier, A., & Aggeri, F. (2008). Une généalogie de la pensée managériale sur la RSE. *Revue Française de Gestion, 180*, 131–157.

Akerman, M. (2005). What does “natural capital” do? The role of metaphor in economic understanding of the environment. In J. Foster & S. Gough (Eds.), *Learning, Natural Capital and Sustainable Development* (pp. 48–63). Routledge.

Alcouffe, S., Berland, N., & Drevet, B. (2013). L'influence des parties prenantes sur les coûts environnementaux: L'exemple des coûts de désamiantage. *Revue de L'organisation Responsable, 8*, 54–65.

Allenby, B. (2005). The Pluralistic Ontologies of Biodiversity. Retrieved September 29, 2011, from <http://www.greenbiz.com/blog/2005/03/31/pluralistic-ontologies-biodiversity>

Allouche, J., & Laroche, P. (2005). Responsabilité sociale et performance financière des entreprises : une synthèse de la littérature. In *La responsabilité sociale de l'entreprise entre mythe, réalité et mystification*.

Altukhova, Y. (2013). *Comptabilité agricole et développement durable: Etude comparative de la Russie et de la France*. Université Paris-Dauphine.

Altukhova, Y. (2015). La méthode IDEA comme base d'application du modèle CARE. *Revue Française de Comptabilité, 483*.

Antheaume, N., & Christophe, B. (2005). *La Comptabilité Environnementale*. E-theque.

- Antheaume, N., & Teller, R. (2001). Quel regard vers d'autres formes de comptabilité: comptabilité sociétale et environnementale. In *Faire de la recherche en comptabilité financière*. Vuibert.
- Ayres, R. U., & Kneese, A. V. (1969). Production, Consumption, and Externalities. *The American Economic Review*, 59, 282–297.
- Banerjee, S. B. (2007). *Corporate Social Responsibility: The Good, the Bad and the Ugly*. Edward Elgar Publishing Ltd.
- Barbu, E. M., Feleaga, N., & Feleaga, L. (2011). Quelles normes IAS / IFRS utiliser pour le reporting environnemental ? *Revue Française de Comptabilité*, 440, 24–27.
- Bardinet, F. (2016). Comparaison de trois méthodologies ESG : les différences de notations des bases de données extra financières. In *Congrès de l'Association Francophone de Comptabilité*.
- Baret, P. (2006). L'évaluation contingente de la Performance Globale des Entreprises : une méthode pour fonder un management socialement responsable ? In J.-J. Rosé (Ed.), *Responsabilité sociale de l'entreprise* (p. 135). De Boeck Supérieur.
- Barker, R., & Kasim, T. (2016). Integrated Reporting: Precursor of a Paradigm Shift in Corporate Reporting? In *Integrated Reporting* (pp. 81–108). London: Palgrave Macmillan UK.
- Bartolomeo, M., Bennett, M., Bouma, J. J., Heydkamp, P., James, P., & Wolters, T. (2000). Environmental management accounting in Europe: current practice and future potential. *European Accounting Review*, 9(1), 31–52.
- Bebbington, J., Gray, R., Hibbitt, C., & Kirk, E. (2001). *Full cost accounting: An agenda for action*. ACCA research report. London.
- Berkes, F., Colding, J., & Folke, C. (2002). Introduction. In F. Berkes, J. Colding, & C. Folke (Eds.), *Navigating Social-Ecological Systems: Building Resilience for Complexity and Change* (pp. 1–30). Cambridge University Press.
- Birkin, F. (1996). The Ecological Accountant: From the Cogito To Thinking Like a Mountain. *Critical Perspectives on Accounting*, 7, 231–257.
- Bouquin, H. (2010). *Le contrôle de gestion*. Presses Universitaires de France - PUF.
- Bourguignon, A. (1997). Sous les pavés la plage... Ou les multiples fonctions du vocabulaire comptable : l'exemple de la performance. *Comptabilité - Contrôle - Audit*, 1(3), 89–101.
- Bromwich, M., Macve, R., & Sunder, S. (2010). Hicksian Income in the Conceptual Framework. *Abacus*, 46(3), 348–376.

- Burritt, R. L., & Welch, S. (1997). Accountability for environmental performance of the Australian Commonwealth public sector. *Accounting, Auditing & Accountability Journal*, 10, 532–561.
- Callicott, J. B. (2007). La Valeur Intrinsèque dans la Nature. In *Ethique de l'environnement* (pp. 187–225). Vrin.
- Capron, M., & Quairel, F. (2001). *Les dynamiques relationnelles entre les firmes et les parties prenantes. Rapport pour le Commissariat général du*
- Capron, M., & Quairel, F. (2003). Reporting sociétal: limites et enjeux de la proposition de normalisation internationale « Global Reporting Initiative ». In *Congrès de l'Association Francophone de Comptabilité*.
- Capron, M., & Quairel, F. (2005). Evaluer les stratégies de développement durable des entreprises : l'utopie mobilisatrice de la performance globale. In *Journée Développement Durable- AIMS*.
- Capron, M., & Quairel, F. (2006). Évaluer les stratégies de développement durable des entreprises : l'utopie mobilisatrice de la performance globale. *Revue de L'organisation Responsable*, 1(1), 5.
- Capron, M., & Quairel, F. (2007). *La RSE. La Découverte*.
- Capron, M., & Quairel, F. (2015). *L'entreprise dans la société*. La Découverte.
- Caron, M. A., Boisvert, H., & Mersereau, A. (2007). La comptabilité de management environnementale ou l'éco contrôle : utilité des outils de contrôle de gestion. In *Congrès de l'Association Francophone de Comptabilité*.
- Carroll, A. B. (1999). Corporate Social Responsibility: Evolution of a Definitional Construct. *Business & Society*, 38(3), 268–295.
- Chauvey, J. N., Naro, G., & Seignour, A. (2015). Rhétorique et mythe de la Performance Globale L'analyse des discours de la Global Reporting Initiative. *Critical Perspectives on Accounting*, 33, 79–91.
- Chenhall, R. H., Hall, M., & Smith, D. (2013). Performance measurement, modes of evaluation and the development of compromising accounts. *Accounting, Organizations and Society*, 38(4), 268–287.
- Chiapello, E. (2005). Les normes comptables comme institution du capitalisme. Une analyse du passage aux normes IFRS en Europe à partir de 2005. *Sociologie Du Travail*, 47(3), 362–382.
- Christophe, B. (1995). *La comptabilité verte*. De Boeck Université.
- Ciambrone, D. F. (1997). *Environmental Life Cycle Analysis*. CRC Press.

- Clarkson, M. B. E. (1995). A Stakeholder Framework for Analyzing and Evaluating Corporate Social Performance. *The Academy of Management Review*, 20(1), 92.
- Clemens, B., & Bakstran, L. (2010). A framework of theoretical lenses and strategic purposes to describe relationships among firm environmental strategy, financial performance, and environmental performance. *Management Research Review*, 33(4), 393–405.
- Club Développement Durable - Ordre des Experts-Comptables. (2011). *Responsabilité sociétale - Comment répondre aux attentes de vos clients*.
- Crutzen, P. J. (2002). Geology of mankind. *Nature*, 415(6867), 23.
- Dajoz, R. (2006). *Précis d'Ecologie* (8e ed.). Dunod.
- Daly, H. E. (1974). The Economics of the Steady State. *The American Economic Review*, 64(2), 15–21.
- Daly, H. E., & Farley, J. (2004). *Ecological Economics: Principles and Applications*. Island Press.
- de Saint-Front, J., de Saint-Front, P., Schoun, G., & Veillard, M. (2012). *Manifeste pour une comptabilité universelle*. L'Harmattan.
- de Villiers, C., Rinaldi, L., & Unerman, J. (2014). Integrated Reporting: Insights, gaps and an agenda for future research. *Accounting, Auditing & Accountability Journal*, 27, 1042-1067.
- Deegan, C. (2013). The accountant will have a central role in saving the planet ... really? A reflection on "green accounting and green eyeshades twenty years later." *Critical Perspectives on Accounting*, 24(6), 448–458.
- Déjean, F., & Gond, J.-P. (2002). La responsabilité sociétale des entreprises : enjeux stratégiques et stratégies de recherche. In *Sciences de gestion et pratiques managériales* (pp. 389–400). Réseau des IAE, Economica.
- Demeestère, R. (2005). Pour une vue pragmatique de la comptabilité. *Revue Française de Gestion*, 31(157), 103–114.
- Dhaliwal, D. S., Li, O. Z., Tsang, A., & Yang, Y. G. (2011). Voluntary Nonfinancial Disclosure and the Cost of Equity Capital: The Initiation of Corporate Social Responsibility Reporting. *The Accounting Review*, 86(1), 59–100.
- Eccles, R. G., & Krzus, M. P. (2010). *One Report: Integrated Reporting for a Sustainable Strategy*. John Wiley & Sons Ltd.
- Eckersley, R. (2004). *The Green State*. Massachusetts Institute of Technology.

- Ekins, P. (2005). Identifying Critical Natural Capital. In M. Redclift (Ed.), *Sustainability* (pp. 337–359). Routledge.
- Elad, C. (2007). Fair value accounting and fair trade: an analysis of the role of International Accounting Standard No. 41 in social conflict. *Socio-Economic Review*, 5, 755–777.
- Elkington, J. (1997). *Cannibals with forks: the Triple Bottom line of the 21st Century Business*. Capstone.
- Essid, M. (2009). *Les mécanismes de contrôle de la performance globale: le cas des indicateurs non financiers de la RSE*. Université Paris-Dauphine.
- Estes, R. W. (1976). *Corporate social accounting*. Wiley.
- Firoz, M., & Ansari, A. (2010). Environmental Accounting and International Financial Reporting Standards (IFRS). *International Journal of Business and Management*, 5(10), 105–112.
- Flower, J. (2015). The International Integrated Reporting Council: A story of failure. *Critical Perspectives on Accounting*, 27, 1–17.
- Forsyth, T. (2004). *Critical Political Ecology: The Politics of Environmental Science*. Routledge.
- Freeman, R. E. (1984). *Strategic Management: A Stakeholder Approach*. Boston: Pitman.
- Gbégo, H., & Janvier, C. (2015). Application pratique de la méthode CARE. *Revue Française de Comptabilité*, 483.
- Gbégo, H., & Richard, J. (2015). Vers une vraie comptabilité environnementale. *Revue Française de Comptabilité*, 483.
- Georgescu-Roegen, N. (1971). *The Entropy Law and the Economic Process*. Harvard University Press.
- Germain, C., & Trébucq, S. (2004). La performance globale de l'entreprise et son pilotage : quelques réflexions. *Semaine Sociale Lamy*, (1186), 35–41.
- Godard, O. (2010). La discipline économique face à la crise de l'environnement Partie de la solution ou partie du problème? In J.-P. Touffut (Ed.), *Changement de climat, changement d'économie* (pp. 13–38). Albin Michel.
- Gond, J.-P. (2006). *Contribution à l'étude du concept de performance sociétale de l'entreprise. Fondements théoriques, construction sociale, impact financier*. Université Toulouse 1.
- Gray, R. (1990). *The greening of accountancy: the profession after Pearce*. Certified Accountants Publications.

- Gray, R. (1992). Accounting and environmentalism: an exploration of the challenge of gently accounting for accountability, transparency and sustainability. *Accounting, Organizations and Society*, 17(5), 399–425.
- Gray, R. (1994). Corporate Reporting for Sustainable Development: Accounting for Sustainability in 2000AD. *Environmental Values*, 3, 17–45.
- Gray, R. (2002). The social accounting project and Accounting Organizations and Society. Privileging engagement, imaginings, new accountings and pragmatism over critique? *Accounting, Organizations and Society*, 27, 687–708.
- Gray, R. (2010). Is accounting for sustainability actually accounting for sustainability... and how would we know? An exploration of narratives of organisations and the planet. *Accounting, Organizations and Society*, 35, 47–62.
- Gray, R., Adams, C. A., & Owen, D. (2014). *Accountability, Social Responsibility and Sustainability*. Pearson.
- Gray, R., & Bebbington, J. (2001). *Accounting for the Environment: Second Edition*. SAGE.
- Gray, R., Brennan, A., & Malpas, J. (2014). New accounts: Towards a reframing of social accounting. *Accounting Forum*, 38(4), 258–273.
- Hanim, A. (2010). Planters concerned over new accounting standard. *Thestar.com.my*. Retrieved from <http://www.thestar.com.my/Story/?sec=bus&file=/2010/8/9/business/6814167>
- Hart, S. (1995). A natural-resource-based view of the firm. *Academy of Management Review*, 20(4), 986–1014.
- Hartmann, F., & Perego, P. (2005). *Influences of environmental strategy on the design and use of performance measurement systems*.
- Hartwick, J. M. (1977). Intergenerational Equity and the Investing of Rents from Exhaustible Resources. *The American Economic Review*, 67, 972–974.
- Herbohn, K. F. (2005). A full cost environmental accounting experiment. *Accounting, Organizations and Society*, 30(6), 519–536.
- Herbohn, K. F., & Herbohn, J. L. (2006). International Accounting Standard (IAS) 41: what are the implications for reporting forest assets? *Small-Scale Forest Economics, Management and Policy*, 5(2), 175–189.
- Hillman, A. J., & Keim, G. D. (2001). Shareholder value, stakeholder management, and social issues: what's the bottom line? *Strategic Management Journal*, 22, 125–139.

- Houdet, J., Trommetter, M., & Weber, J. (2010). Understanding changes in business strategies regarding biodiversity and ecosystem services. *Ecological Economics*, 73, 37-46.
- Huizing, A., & Dekker, H. C. (1992). Helping to pull our planet out of the red: An environmental report of BSO/Origin. *Accounting, Organizations and Society*, 17(5), 449-458.
- IASplus. (2015). IAS 41 - Bearer plants. Retrieved September 20, 2015, from <http://www.iasplus.com/en/projects/completed/assets/ias-41-bearer-plants>
- Igalens, J., & Gond, J.-P. (2003). La mesure de la performance sociale de l'entreprise : Une analyse critique et empirique des données arese. *Revue de Gestion Des Ressources Humaines*, 50, 111–130.
- IIRC Council. (2013). *Integrated Reporting*.
- Ijiri, Y. (1967). *The Foundations of Accounting Measurement*. Prentice-Hall.
- Jones, M. J. (2010). Accounting for the environment: Towards a theoretical perspective for environmental accounting and reporting. *Accounting Forum*, 34(2), 123–138.
- KPMG, Fauna & Flora International, & Association of Chartered Certified Accountants. (2012). *Is natural capital a material issue ?*
- Larrère, C., & Larrère, R. (1997). *Du bon usage de la nature*. Flammarion.
- Latour, B. (1998). To modernise or ecologise? That is the question. In B. Braun & N. Castree (Eds.), *Remaking Reality, Nature at the Millenium* (pp. 357–392). Routledge.
- Latour, B. (1999). *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*. La Découverte.
- Leary, R. A. (1985). *Interaction theory in forest ecology and management*. Martinus Nijhoff.
- Levrel, H., Jacob, C., Bailly, D., Mahe, C., Guyader, O., Aoubid, S., ... Mongruel, R. (2014). The maintenance costs of marine natural capital: A case study from the initial assessment of the Marine Strategy Framework Directive in France. *Marine Policy*, 49, 37–47.
- Linowes, D. F. (1968). Socio-Economic Accounting. *The Journal of Accountancy*, 126, 37-42.
- Löning, H., Malleret, V., Méric, J., Pesqueux, Y., & Sole, A. (2013). *Le contrôle de gestion : des outils de gestion aux pratiques organisationnelles*. Dunod.
- Mathews, M. R. (1997a). Towards a Mega-Theory of Accounting. *Asia-Pacific Journal of Accounting*, 4, 273–289.

- Mathews, M. R. (1997b). Twenty-five years of social and environmental accounting research - Is there a silver jubilee to celebrate. *Accounting, Auditing & Accountability Journal*, 10(4), 481–531.
- Mathews, M. R. (2000). *The Development of Social and Environmental Accounting Research 1995-2000*.
- Mathews, M. R. (2004). Developing a matrix approach to categorise the social and environmental accounting research literature. *Qualitative Research in Accounting & Management*, 1, 30–45.
- Maurel, C., & Tensaout, M. (2014). Proposition d'un modèle de représentation et de mesure de la performance globale. *Comptabilité - Contrôle - Audit*, 3, 73–100.
- Meadows, D. H., & Meadows, D. L. (1972). *The Limits to Growth* (2e édition). New American Library.
- Mikol, A. (2003). La communication environnementale de l'entreprise. *Revue Française de Gestion*, 147, 151–159.
- Milne, M. J. (1996). On sustainability; the environment and management accounting. *Management Accounting Research*, 7(1), 135–161.
- Mobley, S. C. (1970). The Challenges of Socio-Economic Accounting. *Accounting Review*, 762–768.
- Moneva, J. M., Archel, P., & Correa, C. (2006). GRI and the camouflaging of corporate unsustainability. *Accounting Forum*, 30(2), 121–137.
- Mouhot, J.-F., & McKay, J. (2012). Le greenrush - Essai d'interprétation de la « bulle verte ». *Vingtième Siècle. Revue D'histoire*, 113, 67–81.
- Müller, J. (2014). An accounting revolution? The financialisation of standard setting. *Critical Perspectives on Accounting*, 25, 539–557.
- Naro, G. (2005). Responsabilité sociale de l'entreprise et pilotage des performances. In F. Le Roy & M. Marchesnay (Eds.), *La responsabilité sociale de l'entreprise* (pp. 59–71). EMS Management et Société.
- Negash, M. (2012). IFRS and environmental accounting. *Management Research Review*, 35(7), 577–601.
- Neumayer, E. (2010). *Weak Versus Strong Sustainability: Exploring the Limits of Two Opposing Paradigms*. Edward Elgar Publishing Ltd.
- Nikolaou, I. E., & Evangelinos, K. I. (2010). Classifying current social responsibility accounting methods for assisting a dialogue between business and society. *Social Responsibility Journal*, 6(4), 562–580.

- Norman, W., & MacDonald, C. (2004). Getting to the bottom of "Triple Bottom Line." *Business Ethics Quarterly*, 14, 243–262.
- OFEFP. (1991). *Méthodologie des écobilans: sur la base de l'optimisation écologique*.
- OFEV. (2013). *Ecofacteurs suisses 2013 selon la méthode de la saturation écologique*. Retrieved from <http://www.bafu.admin.ch/publikationen/publikation/01750/index.html?lang=fr>
- Ordre des Experts Comptables. (1996). *Information financière et environnement; Les systèmes de management environnementaux; Le diagnostic des risques environnementaux; Le rapport environnement*.
- Ordre des Experts Comptables. (2008). *La gestion environnementale*. Dunod.
- Owen, D., & Lehman, G. (2000). Social And Environmental Accounting: Trends And Directions For The Future. *Accounting Forum*, 24(1), 1–4.
- Parker, L. (2014). Constructing a Research Field: A Reflection on the History of Social and Environmental Accounting. *Social and Environmental Accountability Journal*, 34, 87-92.
- Pearce, D. (1976). The limits of Cost Benefit analysis as a guide to environmental policy. *Kyklos*, 29, 97–112.
- Pearce, D., Markandya, A., & Barbier, E. B. (1989). *Blueprint for a green economy*. Earthscan.
- Pesqueux, Y. (2004). La notion de performance globale. In *Forum international sur "La Performance Globale de l'Entreprise"*.
- Petit, F., Belet, D., & De Saint-Front, J. (2013). Tentative d'une « comptabilité élargie » à la responsabilité sociétale de l'entreprise ou comment concilier business et intérêt général ? *Recherches En Sciences de Gestion*, 94, 29–51.
- Pilgrim, S., & Pretty, J. (2010). Nature and Culture: An Introduction. In S. Pilgrim & J. Pretty (Eds.), *Nature and Culture: Rebuilding lost connections* (pp. 1–20). Earthscan.
- Porter, M. . E., & Van Der Linde, C. (1995). Green and Competitive: ending the stalemate. *Harvard Business Review*, Septembre, 120–134.
- Quairel, F. (2006). Contrôle de la performance globale et responsabilité sociale de l'entreprise (RSE). In *Association Française de Comptabilité*.
- Rambaud, A. (2015). *La valeur de l'existence en comptabilité : pourquoi et comment l'entreprise peut (p)rendre en compte des entités environnementales pour « elles-mêmes » ?* Université Paris-Dauphine.

- Rambaud, A., & Feger, C. (2014). Apports et rapports mutuels de la gestion et de l'écologie politique. In *Penser l'écologie politique - Sciences sociales et interdisciplinarité* (pp. 49-53).
- Rambaud, A., & Richard, J. (2015a). Sustainability, Finance and Accounting: From the today's Fisherian-(Falsified) Hicksian perspective to a traditional accounting approach. In *Social and Sustainable Finance and Impact Investing Conference (SAID Business School - Oxford)*.
- Rambaud, A., & Richard, J. (2015b). The "Triple Depreciation Line" instead of the "Triple Bottom Line": Towards a genuine integrated reporting. *Critical Perspectives on Accounting*, 33, 92–116.
- Rambaud, A., & Richard, J. (2017). The "Triple Depreciation Line" Accounting Model and its application to the Human Capital. In S. Alijani & C. Karyotis (Eds.), *Finance and Economy for Society: Integrating Sustainability* (pp. 225–251). Emerald Group Publishing.
- Renaud, A., & Berland, N. (2007). Mesure de la performance globale des entreprises. In *Congrès de l'Association Francophone de Comptabilité*.
- Richard, J. (2009). La comptabilité environnementale: une vraie révolution comptable? In B. Colasse (Ed.), *Encyclopédie de comptabilité, contrôle de gestion et audit* (2e ed., pp. 489–501). Economica.
- Richard, J. (2012). *Comptabilité et Développement Durable*. Economica.
- Richard, J. (2015). The dangerous dynamics of modern capitalism: From static to IFRS' futuristic accounting. *Critical Perspectives on Accounting*, 30, 9–34.
- Richard, J., Collette, C., Bensadon, D., & Jaudet, N. (2011). *Comptabilité financière: Normes IFRS versus normes françaises* (9th ed.). Dunod.
- Robins, F. (2006). The challenge of TBL: a responsibility to whom? *Business and Society Review*, 111, 1–14.
- Rolston III, H. (2007). La Valeur dans la Nature et la Nature de la Valeur. In H.-S. Afeissa (Ed.), *Ethique de l'environnement* (pp. 153–186). Vrin.
- Rubenstein, D. B. (1992). Bridging the gap between green accounting and black ink. *Accounting, Organizations and Society*, 17(5), 501–508.
- Saghroun, J., & Eglem, J.-Y. (2008). À La Recherche De La Performance Globale De L'Entreprise : La Perception Des Analystes Financiers. *Comptabilité - Contrôle - Audit*, Tome 14(1), 93–118.

- Samkin, G., Schneider, A., & Tappin, D. (2014). Developing a reporting and evaluation framework for biodiversity. *Accounting, Auditing & Accountability Journal*, 27(3), 527-562.
- Savitz, A. W., & Weber, K. (2006). *The Triple Bottom Line: How Today's Best-Run Companies Are Achieving Economic, Social and Environmental Success -- and How You Can Too*. Jossey-Bass.
- Schaltegger, S., & Burritt, R. (2000). *Contemporary Environmental Accounting*. Greenleaf Publishing Ltd.
- Schaltegger, S., Müller, K., & Hendricksen, H. (1996). *Corporate environmental accounting*. John Wiley & Sons.
- Schmidheiny, S., & Business Council for Sustainable Development. (1992). *Changing Course: A Global Business Perspective on Development and the Environment*. MIT Press.
- Segrestin, B., Baudoin, R., & Stéphane, V. (2014). *L'entreprise : Point aveugle du savoir*. Sciences Humaines.
- Segrestin, B., & Hatchuel, A. (2012). *Refonder l'entreprise*. Seuil.
- Séguret, J.-P. (2008). La comptabilité de l'environnement. *Responsabilité & Environnement*, 50, 35–41.
- Sjåfjell, B., & Wiesbrock, A. (2014). *The Greening of European Business Under EU Law: Taking Article 11 TFEU Seriously*. Routledge.
- Spence, C., Husillos, J., & Correa-Ruiz, C. (2010). Cargo cult science and the death of politics: A critical review of social and environmental accounting research. *Critical Perspectives on Accounting*, 21, 76–89.
- Steffen, W., Persson, Å., Deutsch, L., Zalasiewicz, J., Williams, M., Richardson, K., ... Svedin, U. (2011). The anthropocene: From global change to planetary stewardship. *Ambio*, 40(7), 739–761.
- Steurer, R. (2006). Mapping Stakeholder Theory Anew: From the "Stakeholder Theory of the Firm" to Three Perspectives on Business–Society Relations. *Business Strategy and the Environment*, 15, 55–69.
- Suzuki, T. IFRS (IAS 41), Plantation and Sustainable Development (2012).
- Suzuki, T., & Jaypal, J. (2010). *Socio-economic impacts of IFRS on wider stakeholders in India*.

- Thistlethwaite, J. (2011). Counting the Environment : The Environmental Implications of International Accounting Standards. *Global Environmental Politics*, 11(May), 75–97.
- Thomson, I. (2014). Mapping the terrain of sustainability and accounting for sustainability. In J. Bebbington, J. Unerman, & B. O'Dwyer (Eds.), *Sustainability Accounting and Accountability* (pp. 38–51). Routledge.
- Thomson, I. (2015). "But does sustainability need capitalism or an integrated report" a commentary on "The International Integrated Reporting Council: A story of failure" by Flower, J. *Critical Perspectives on Accounting*, 27, 18–22.
- Thornton, D. B. (2013). Green accounting and green eyeshades twenty years later. *Critical Perspectives on Accounting*, 24(6), 438–442.
- Trébucq, S., & D'Arcimoles, C. H. (2003). Etude de l'influence de la performance sociétale sur la performance financière et le risque des sociétés françaises cotées (1995-2002). In *La responsabilité globale de l'entreprise, un nouveau modèle de régulation de l'entreprise ?*
- Turner, R. K., Perrings, C., & Folke, C. (1996). *Ecological Economics: Paradigm or Perspective?*
- Ullmann, A. E. (1976). The corporate environmental accounting system: a management tool for fighting environmental degradation. *Accounting, Organizations and Society*, 1, 71-79.
- Vàn, H. (2012). Environmental Accounting – A New Challenge for the Accounting System. *Public Finance Quarterly*, 57(4), 437–452.
- Vogel, D. (2006). *The market for virtue : the potential and limits of corporate social responsibility*. Brookings Institution Press.
- Wood, D. J. (1991). Corporate Social Performance Revisited. *The Academy of Management Review*, 16(4), 691.
- World Commission on Environment and Development. (1987). *Our Common Future*.
- Zahm, F., Alonso Ugaglia, A., & Del'Homme, B. (2013). L'évaluation de la performance globale d'une exploitation agricole . Synthèse des cadres conceptuels , des outils de mesure et application avec la méthode IDEA. In *Congrès du RIODD*.